

# Procès-Verbal du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

**Le mardi 27 octobre 2020  
à 18h30**

**SALLE L'AMPHI - Pôle intercommunal**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy
BANNES	GASNIER	Jérôme
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie
BEAUMONT PIED DE BOEUF	SEURIN	Eric
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques

MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	HAMOND	Yannick
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	LAVOUE	Isabel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain

Secrétaire de séance : Isabel Lavoué

Étaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs : Landelle Jérôme – Gahery Estelle – Le Graet Sylvain – Galas Emilie – Bourgeois Michel – Foret Florence – Boizard Bernard.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS



# ORDRE DU JOUR

---

I – Procès-Verbal du Conseil du 22 septembre 2020 .....	3
II – Modification de la composition.....	3
des commissions communautaires.....	3
III – Projet Pôle santé Villiers Charlemagne .....	4
IV – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets ménagers et assimilés.....	9
V – Rapport de la commission Tourisme-Culture-Patrimoine du 19 octobre 2020 29	
VI – Gémapi ; rapport annuels SBEMS et JAVO .....	37
VII – Dossier Ressources Humaines ; compléments à la délibération de décembre 2019 adoptant le RIFSEEP .....	62
VIII - Affaires Financières .....	66

# I – Procès-Verbal du Conseil du 22 septembre 2020

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil 22 septembre 2020.

## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal à l'unanimité.

# II – Modification de la composition des commissions communautaires

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.

Suite aux élections du 27 septembre dernier à Beaumont Pied de Boeuf, un nouveau conseil municipal a été installé et un conseiller communautaire et un suppléant mis en place :

- Monsieur Eric SEURIN, Maire : Conseiller communautaire
- Monsieur Julien BOCHER, 1<sup>er</sup> adjoint : Conseiller communautaire suppléant

Il est proposé d'intégrer dans les commissions ci-dessous :

- Monsieur Eric SEURIN
- Monsieur Daniel HUBERT
- Monsieur Arthur HUET
- Madame Marie LEGOUAIS
- Monsieur Mathieu BRETON

Nom	Prénom		Commission Eau Assainissement Voirie Vice-Président : Michel Cottreau	Commission Environnement et Développement Durable Vice-Président : Jérôme LANDELLE	Commission Enfance Jeunesse Sport Vice-Président : Didier Boulay	Commission Développement Economique Habitat Urbanisme Vice-Président : Jérémy Bertrel	Commission Communication Développement Numérique et des Usages Vice-Président : M.Claude Helbert
SEURIN	Eric	X				1	
HUBERT	Daniel	X	1				
HUET	Arthur	X		1			
LEGOUAIS	Marie	X			1		
BRETON	Mathieu	X					1

## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté à l'unanimité ;

- Approuve les modifications de la composition des commissions communautaires comme proposées, à savoir :
  - ✚ Monsieur SEURIN Eric dans la commission Développement Economique Habitat Urbanisme.
  - ✚ Monsieur HUBERT Daniel dans la commission Eau Assainissement Voirie.
  - ✚ Monsieur HUET Arthur dans la commission Environnement et Développement Durable.
  - ✚ Madame LEGOUAIS Marie dans la commission Enfance Jeunesse Sport
  - ✚ Monsieur BRETON Mathieu dans la commission Communication Développement Numérique et des Usages.

# III – Projet Pôle santé Villiers Charlemagne

Rapporteur : Christian Boulay, Vice-Président.

## I -- Maintien d'une offre de soins sur Villiers Charlemagne (opération 265)

En juillet 2016, le Docteur Humbert installé à Villiers Charlemagne a pris sa retraite sans successeur. Afin de poursuivre son accompagnement en matière de démographie médicale, la Communauté de communes a souhaité agir pour maintenir une offre de soins sur la commune.

Le conseil communautaire en date du 20 mars 2018 a validé le principe d'aménagement d'un pôle santé à Villiers Charlemagne (projet de bâtiment neuf). Le projet de pôle santé de Villiers Charlemagne a ensuite évolué avec l'opportunité d'achat/réhabilitation d'un bâtiment ancien idéalement situé au cœur de la commune. Le conseil communautaire du 17 juillet 2018 a validé le principe de la réhabilitation d'un bâtiment à Villiers Charlemagne afin d'accueillir le pôle santé.

Un 1er projet global d'aménagement avait été proposé, en octobre 2018, pour une estimation à 672 000 € TTC, avec une partie logement, laissée à disposition des besoins de la commune de Villiers-Charlemagne. Par la suite, l'architecte Sandrine POUGET a travaillé une proposition pour accueillir un professionnel de santé et une infirmière au RDC.

**Le conseil communautaire du 21 mai 2019 a validé l'avant-projet du cabinet Sandrine Pouget pour un montant estimatif de travaux de 162 000 € TTC. Il a validé le nouveau plan de financement et ajusté les crédits budgétaires :**

**Il s'agissait d'aménager un espace à Villiers Charlemagne permettant d'accueillir le cabinet d'infirmière actuellement installé dans des locaux peu adaptés, un bureau supplémentaire de permanence et une salle d'attente commune.**

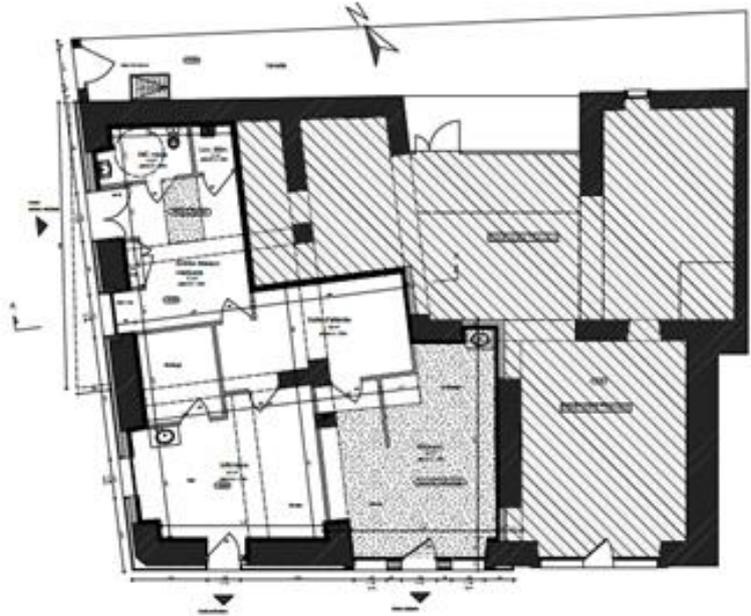
## II - Historique du dossier

		Modification des locaux	Budget travaux HT
<b>Lancement de l'opération lors du Conseil communautaire du 29.11.16</b>			
	<b>Lancement du projet de construction d'une antenne du pôle santé à Villiers Charlemagne</b>	<b>1 infirmière 1 médecin</b>	<b>250 000 €</b>
<b>Second trimestre 2017</b>		<b>Intégration d'un cabinet de kiné de 150 m<sup>2</sup></b>	<b>475 000 €</b>
<b>Octobre 2017</b>	<b>Consultation de maîtrise d'œuvre + choix du cabinet Sandrine POUGET</b>		
<b>Décembre 2017</b>	<b>Esquisse</b>	<b>Bâtiment neuf composé : - 1 médecin 30 m<sup>2</sup> - 1 infirmière 31 m<sup>2</sup> - 1 kiné 153 m<sup>2</sup> + locaux communs</b>	<b>475 000 €</b>
<b>Janvier 2018</b>	<b>Modification de site d'implantation : réhabilitation de l'ancien bistrot Saint Martin</b>	<b>3 étages à aménager</b>	<b>Acquisition 150 361€</b>
<b>Avril 2018</b>	<b>Esquisse sur réhabilitation du bistrot Saint Martin</b>	<b>Réhabilitation comprenant : - Rdc 1 médecin 35 m<sup>2</sup> 1 infirmière 42 m<sup>2</sup> <b>Locaux partagés (sanitaires + attente)</b> <b>+ local disponible ou logement 68 m<sup>2</sup></b> - 1<sup>er</sup> étage <b>Cabinet kiné 162 m<sup>2</sup></b>  - 2<sup>ème</sup> étage <b>1 studio duplex</b> <b>2 logements de 51m<sup>2</sup></b></b>	<b>560 000 €</b>

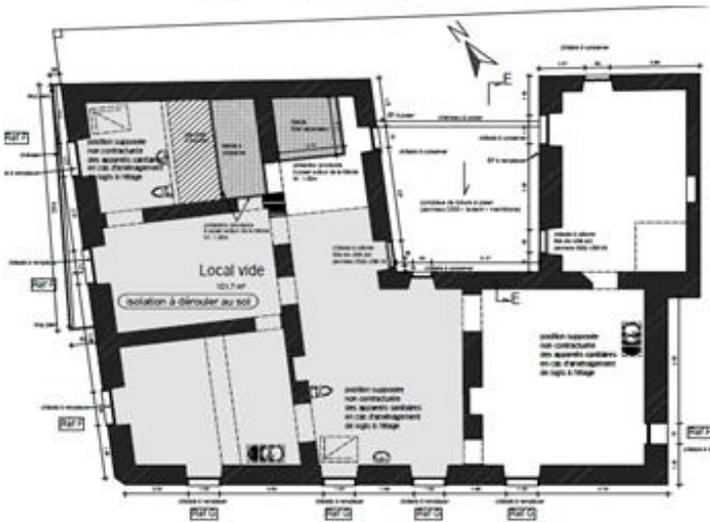
<b>Validation lors du Conseil communautaire du 17.07.18</b>			
<u>Septembre 2018</u>	<u>Esquisse 2 : inversion du rdc et de l'étage 1</u>	Réhabilitation comprenant : - Rdc Cabinet kiné 164 m <sup>2</sup> - 1 <sup>er</sup> étage 1 médecin 36 m <sup>2</sup> 1 infirmière 36 m <sup>2</sup> <u>Locaux partagés (sanitaires + attente)</u> <u>+ local disponible 57 m<sup>2</sup></u> - 2 <sup>ème</sup> étage 1 studio duplex 2 logements de 51m <sup>2</sup>	<u>560 000 €</u>
<u>Octobre 2018</u>	<u>Esquisse 3 : plus de kiné, plus de logements</u>	Réhabilitation comprenant : - Rdc 1 médecin 41 m <sup>2</sup> 1 infirmière 30 m <sup>2</sup> <u>Locaux partagés (sanitaires + attente)</u> <u>+ local disponible 68 m<sup>2</sup></u> - 1 <sup>er</sup> étage Non aménagé - 2 <sup>ème</sup> étage Non aménagé	<u>281 000 €</u>
<u>Janvier 2019</u>	<u>Avant-projet sommaire</u>	Réhabilitation comprenant : - Rdc 1 médecin 41 m <sup>2</sup> 1 infirmière 30 m <sup>2</sup> <u>Locaux partagés (sanitaires + attente)</u> <u>+ local disponible 68 m<sup>2</sup></u> - 1 <sup>er</sup> étage Non aménagé - 2 <sup>ème</sup> étage Non aménagé	<u>281 000 €</u>
<u>Janvier 2019</u>	<u>Avant-projet sommaire 2 : modification de la localisation du médecin</u>	Réhabilitation comprenant : - Rdc 1 médecin 31 m <sup>2</sup> 1 infirmière 29 m <sup>2</sup> <u>Locaux partagés (sanitaires + attente)</u> <u>+ local disponible 61 m<sup>2</sup></u> - 1 <sup>er</sup> étage Non aménagé - 2 <sup>ème</sup> étage Non aménagé	<u>281 000 €</u>
<u>Avril 2019</u>	<u>Avant-projet détaillé : intervention réduite aux seuls cabinets</u>	Réhabilitation comprenant : - Rdc 1 médecin 31 m <sup>2</sup> 1 infirmière 29 m <sup>2</sup> <u>Locaux partagés (sanitaires + attente)</u> <u>+ local disponible 61 m<sup>2</sup></u> - 1 <sup>er</sup> étage Non aménagé - 2 <sup>ème</sup> étage Non aménagé	<u>135 000 €</u>
<b>Validation lors du Conseil communautaire du 21.05.19</b>			
<u>Décembre 2019</u>	<u>Dépôt du permis de construire</u>		
<b>Validation lors du Conseil communautaire du 04.02.20 – Budget primitif – enveloppe votée</b>			
<u>Mars 2020</u>	<u>Projet : ajout de la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment (vélux, gouttières, patio, menuiseries...)</u>		<u>204 200 €</u>
<u>17 mars 2020</u>	<u>Obtention du permis de construire</u>		
<u>28.05.20 au 25.06.20</u>	<u>Consultation des entreprises</u>		
<u>26.06.20</u>	<u>Ouverture des plis</u>		
<u>22.07.20</u>	<u>Commission d'analyse des offres</u>		<u>201 622 €</u>

### III – Plans au stade PRO

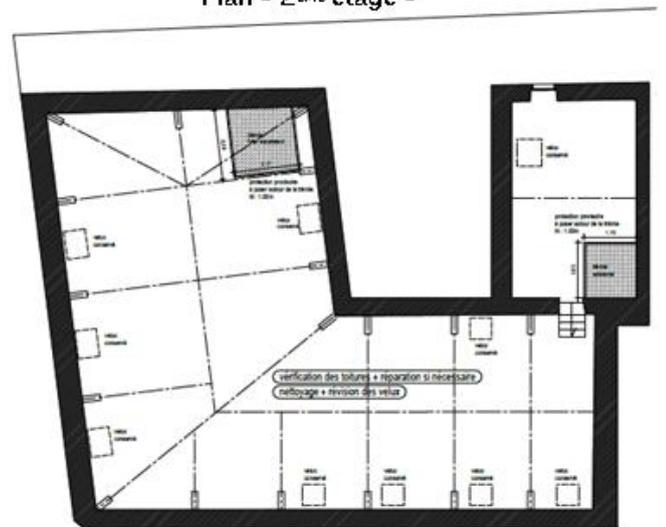
### Plan - Rez de chaussée -



### Plan - 1er étage -



### Plan - 2ème étage -



### Façades



Façade Ouest sur Place de l'église



Façade Sud sur rue St Martin

#### **IV – Consultation d’entreprises**

Au stade APD les estimations sont les suivantes (base mai 2019) :

- Études : 27 000 € HT (32 400 € TTC)
- Travaux : 135 000 € HT (162 000 € TTC)

Afin d’assurer la mise hors d’eau du bâtiment, l’APD a été revu avec une enveloppe fixée à 245 040 € TTC.

Un avis d’appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur le 28 mai 2020 et sur le site de Médialex (Ouest France) le 3 juin 2020.

La date limite de réception des offres a été fixée au 25 juin 2020 à 12h00.

28 plis ont été déposés, tous les lots ont été couverts.

#### **V – Analyse des offres**

Les différentes caractéristiques des offres ont été présentées et détaillées par le cabinet Acore, Maître d’œuvre, dans le rapport d’analyse lors de la commission du 22 juillet 2020.

A la suite de l’analyse du cabinet Acore, il a été proposé de retenir les entreprises, et d’ajuster le budget initialement dédié à cette opération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY GREZ			
Pole santé annexe de Villiers Charlemagne			
Suivi financier HT au 05/08/2020			
	Estimation	Consultation des entreprises	Analyse des offres
	Janvier 2020		22/07/2020
<b>ETUDES</b>	<b>46 000,00 €</b>		<b>45 130,00 €</b>
AMO			
Maitrise d'œuvre		Sandrine POUGET	39 200,00 €
Maitrise d'œuvre - complément site		Sandrine POUGET	2 700,00 €
Contrôle technique		SOCOTEC	1 735,00 €
Coordination SPS		SOCOTEC	1 105,00 €
Diagnostic amiante plomb		SECURIS BTP	390,00 €
<i>non affecté</i>			5 000,00 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>135 000,00 €</b>		<b>201 622,11 €</b>
1- démolition gros œuvre ravalement		SABIN BATIMENT	71 771,00 €
2- bardage zinc - zinguerie		PAUMARD	32 500,00 €
3- menuiseries extérieures alu		BARON	30 965,00 €
4- cloisons faux plafonds menuiseries intérieures		MF2P	24 799,33 €
5- peinture revêtements		GERAULT	12 231,87 €
6- ventilation plomberie sanitaires		SAGET	19 000,00 €
7- chauffage électrique électricité		ISOLEC	10 354,91 €
<b>DIVERS</b>	<b>8 900,00 €</b>		<b>15 670,00 €</b>
Concessionnaires			
<i>non affecté</i>			15 670,00 €
<b>TERRAIN</b>			
<b>TOTAL HT</b>	<b>189 900,00 €</b>		<b>262 422,11 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>227 880,00 €</b>		<b>314 906,53 €</b>

L'enveloppe budgétaire validée par le Conseil Communautaire est dépassée pour plusieurs raisons :

- L'enveloppe initiale était sous-évaluée
- Des travaux complémentaires d'étanchéité pour la mise hors d'eau et hors d'air sont à prévoir
- Les mesures obligatoires « COVID » impactent le cout des travaux

Les offres sont valables jusqu'au 31/10/2020.

## **VI – Plan de financement au stade choix des entreprises**

Plan de financement Pôle santé Villiers charlemagne				
	Base TTC Octobre 2018	Stade APD en € TTC CC 21 /05/2019	Stade Janvier 2020	Stade consultation en €TTC
<b>DEPENSES</b>				
ACQUISITION	147 500,00 €	147 500,00 €	150 361,00 €	150 361,00 €
TRAVAUX	337 200,00 €	162 000,00 €	162 000,00 €	260 750,53 €
ETUDES ET DIVERS	67 440,00 €	32 400,00 €	65 880,00 €	54 156,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>552 140,00 €</b>	<b>341 900,00 €</b>	<b>378 241,00 €</b>	<b>465 267,53 €</b>
<b>RECETTES</b>				
DETR 2018	109 059,00 €	32 741,10 €	32 741,00 €	63 200,00 €
DSIL 2017	68 250,00 €	91 000,00 €	91 000,00 €	91 000,00 €
Contrat Territoire	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
FCTVA	65 347,00 €	31 889,38 €	37 381,00 €	51 657,27 €
CCPMG	259 484,00 €	136 269,52 €	167 119,00 €	209 410,26 €*
<b>TOTAL</b>	<b>552 140,00 €</b>	<b>341 900,00 €</b>	<b>378 241,00 €</b>	<b>465 267,53 €</b>

\* Le montant de l'emprunt tiendra compte de la vente du 2<sup>ème</sup> étage.

### **Avis des membres du Bureau du 12 10 2020 :**

**Les membres du Bureau s'accordent pour proposer une rétrocession du 2<sup>ème</sup> étage à la Commune de Villiers Charlemagne au prix de 50 000€ (frais compris). Les délais de rétrocession et d'aménagements devant se situés dans les trois quatre ans maximum.**

### **AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Jacques Sabin, Maire de Villiers Charlemagne fait savoir aux membres du conseil communautaire que le conseil municipal de Villiers Charlemagne a délibéré sur ce dossier ce lundi 26 octobre. Il s'inscrit dans la démarche initiée au moment du démarrage de ce dossier et a donné un avis favorable à la rétrocession du 2<sup>ème</sup> étage de la CCPMG à la commune au prix de 50 000€ frais compris. Pour ce qui est des délais, le conseil souhaite inscrire ce projet sur la durée du mandat. Il souhaite qu'un travail soit fait avec la CCPMG pour définir les besoins en réseaux nécessaires aux futurs aménagements et avoir une garantie sur l'état de la toiture. Enfin, il souhaite qu'il soit regardé la faisabilité d'une rétrocession éventuelle de l'espace entre l'immeuble et l'église pour les besoins d'aménagements de la commune.

Le Président propose que les modalités techniques soient vues sur place, notamment la partie toiture et la question du passage entre le bâtiment et l'église qui pourrait être rétrocédé. Sur la question de la durée, il propose d'acter le principe que cette opération devra être réalisée avant la fin de l'année 2025.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Valide le projet du pôle santé de Villiers Charlemagne tel que présenté.
- Valide l'attribution des marchés.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés et avenants éventuels.
- Valide l'offre de rétrocession du 2<sup>ème</sup> étage à la Commune de Villiers Charlemagne pour la somme de 50 000€ (frais compris), les travaux de rétrocession et d'aménagement devant être achevés fin 2025.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

# IV – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président.

## Les indicateurs techniques

### Introduction

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 impose à la Communauté de Communes du Pays de MESLAY GREZ de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Il doit être mis à disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

### Généralités

La Communauté de Communes du Pays de MESLAY GREZ a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » comprenant la collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et organisation du tri sélectif par la mise en place de conteneurs, les déchetteries : études, création et gestion des déchetteries.

### Le territoire desservi

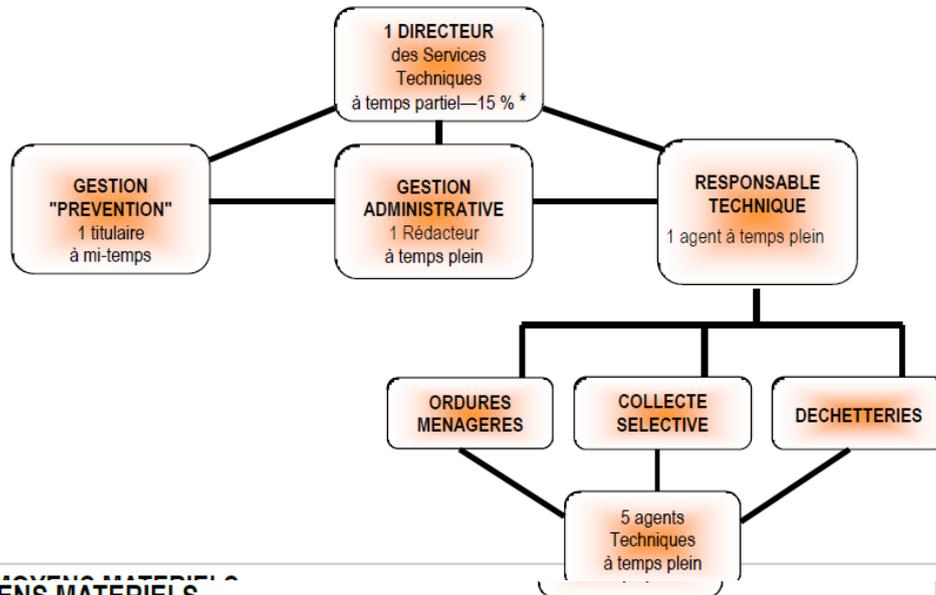
Le territoire de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez se compose de 22 communes (une commune nouvelle : Val-du-Maine), pour une population de 14 341 habitants (population 2019) répartis sur 42.967 hectares.



# Présentation générale du service déchets

## MOYENS HUMAINS

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et tri sélectif), la gestion des déchetteries, les transports jusqu'aux installations de traitement, la gestion administrative sont réalisés par le personnel communautaire.



## MOYENS MATERIELS

### I - LES ORDURES MENAGERES



Un camion de collecte équipé d'une benne à ordures ménagères de 32 T, acheté en 2017



Un camion DAF 32 T équipé d'une benne compactrice pour le ramassage des ordures ménagères en non porte à porte



96 conteneurs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères en non porte à porte (type Molok, Villiger et Temaco)

Et



7 conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères en non porte à porte (Temaco)

### ORGANISATION DE LA COLLECTE :

#### 1. EN PORTE à PORTE

La collecte des ordures ménagères en porte à porte a évolué en 2019 ; tous les habitants du territoire sont collectés en apport volontaire.

#### 2. EN NON PORTE à PORTE

En 2019, les deux dernières communes (Meslay-du-Maine au 1er janvier et Villiers-Charlemagne au 1er mai) sont passées en tout "NON PORTE A PORTE" pour la collecte des OM.

Ainsi, l'ensemble du territoire est collecté en non porte à porte sur 4 jours.

## II—LA COLLECTE SELECTIVE

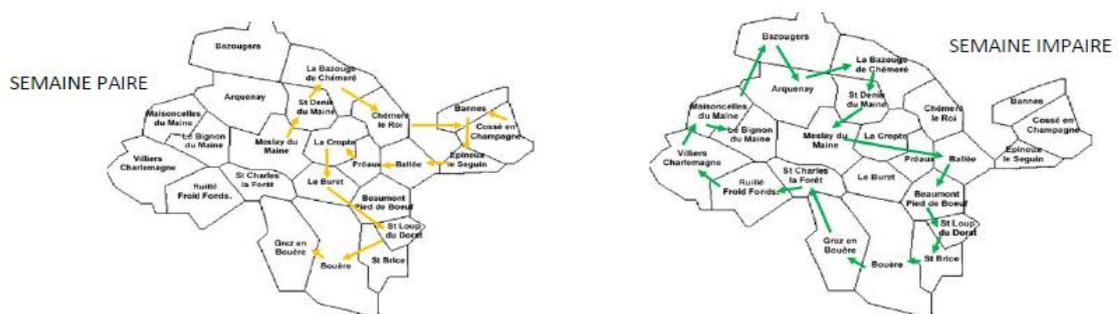
- Un camion DAF 32 T équipé d'une benne compactrice pour le ramassage des conteneurs tri sélectif
- Un camion RENAULT 32 T équipé d'une benne compactrice pour le verre
- Collecte en multi-matériaux (papiers, journaux, plastiques, acier, alu collectés en mélange) depuis le 1er avril 2014 avec extension de consignes de tri depuis juillet 2016
- 42 points pour 176 bornes de tri (112 conteneurs aériens, 54 conteneurs semi-enterrés et 10 conteneurs enterrés)



### ORGANISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE :

La collecte du verre est aléatoire chaque semaine ; en fonction du taux de remplissage constaté lors de la collecte du tri sélectif en début de semaine, une collecte des conteneurs à verre pleins est organisée en fin de semaine.

2 semaines « types » permettent l'organisation de la collecte sélective en monoflux, 1 en semaine paire et 1 en semaine impaire, comme suit :



## III—LES DECHETTERIES



Un camion RENAULT 32 T équipé d'un ampliroll pour le transport des bennes



Des bennes 10 et 30 m3



Un chariot élévateur.

### ORGANISATION DE LA COLLECTE

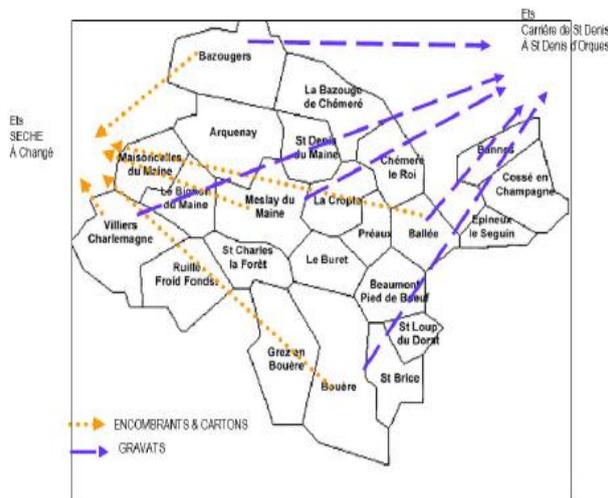
Le territoire compte 5 déchetteries, équipées d'une plate forme de stockage de déchets verts (Villiers-Charlemagne a été équipée en 2019).



- Une à Ballée
- Une à Bazougers
- Une à Bouère
- Une à Meslay-du-Maine
- Une à Villiers-Charlemagne

Chaque semaine, en fonction du taux de remplissage, les bennes encombrants, cartons, gravats sont évacuées vers leur site respectif de traitement. Les déchets verts sont broyés sur place en fonction du niveau de remplissage de la plate-forme (entre 2 et 3 broyages/an).

Les professionnels domiciliés sur le territoire peuvent utiliser le service de la déchetterie, à condition que les volumes livrés soient inférieurs à 3 m3 par jour d'ouverture et par type de matériaux et qu'ils s'acquittent d'une redevance proportionnelle au volume des déchets apportés.



### GARDIENNAGE DES DECHETTERIES

Elles sont ouvertes par demi-journée, et gardiennées.

DECHETTERIES - gardiennage										
	Ballée		Bouère		Villiers-Charlemagne		Meslay-du-Maine		Bazougers	
	9 H 00 / 12 H 00	14 H 00 / 17 H 00	9 H 00 / 12 H 00	14 H 00 / 17 H 00	9 H 00 / 12 H 00	14 H 00 / 17 H 00	9 H 00 / 12 H 00	14 H 00 / 17 H 00	9 H 00 / 12 H 00	14 H 00 / 17 H 00
Lundi							XXXXX	XXXXX		
Mercredi	XXXXX		XXXXX			XXXXX		XXXXX		XXXXX
vendredi								XXXXX		
Samedi		XXXXX		XXXXX	XXXXX		XXXXX	XXXXX	XXXXX	

## Résultats des collectes

POPULATION	
Population totale 2002	12.087
Population INSEE 01.01.2019	14.341
Taux de variation 2002/2019	+ 18.6 %

## LES ORDURES MENAGERES

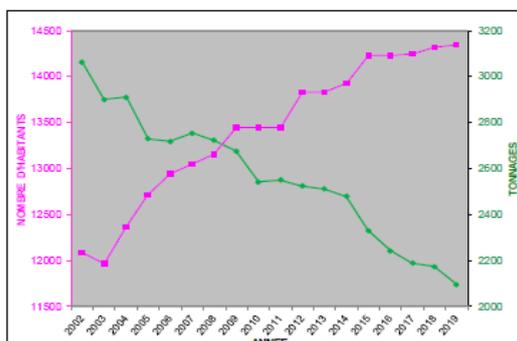
### Résultats en tonnes

mois	collecte OM			
	2018	2019		
nbre de foyers	6027	6074	47	0,8%
tonnages	2 174,580	2 096,240	-78,340	-3,6%

	2017	2018	2019
RATIO Kg/hab (14341 hab)	154	152	146

financement du service	NOM_COLLECTIVITE	Tonnage OMR 2019	population estimée	Kg/hab 2019
taxe	CC DU PAYS DE CRAON	3281	28888	114
red.incitative	MAYENNE COMMUNAUTE*	4781	36682	130
red.incitative	CDC DU PAYS DE CHATEAU GONTIER*	4262	30317	141
redevance	CDC DU PAYS DE MESLAY-GREZ	2096	14341	146
redevance	CDC DE L'ERNEE	3563	21074	169
taxe	LAVAL AGGLO avec LOIRON	20582	114152	180
redevance	CDC DU BOCAGE MAYENNAIS	3436	18962	181
taxe	CC DES COEVRONS*	4982	27363	182
redevance	CC DU MONT DES AVALOIRS	3265	16271	201
	<b>Total</b>	<b>50248</b>	<b>307755</b>	<b>163</b>

\* sans le petit tout venant



- Il a été collecté **78 T 340 EN MOINS EN 2019**
- Chaque habitant de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a produit **5.5 Kg en MOINS** d'ordures ménagères en 2019 soit - 3.6 % entre 2018 et 2019
- Moyenne du Département de la Mayenne : 163 Kg/habitant // 146 Kg/habitant CCPMG
- *Petit Rappel : tonnage 2002 : 3 064 T 500  
tonnage 2019 : 2 096 T 240  
Variation nombre d'habitants 2002/2019 : + 18.6 %*

**- 968 T 260 SOIT— 67.5 KG / habitant EN 17 ANS**

## LA COLLECTE SELECTIVE

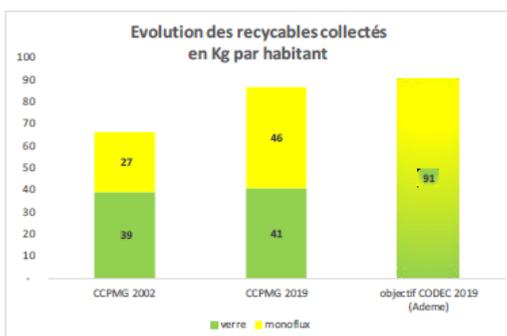
### Résultats en tonnes

DECHETS COLLECTES	1er semestre	2ème semestre	TOTAL 2019
VERRE	277,220	316,460	593,680
MONO FLUX	321,200	344,260	665,460
			<b>1 259,140</b>

### Comparatif 2018-2019

DECHETS COLLECTES	ANNEE 2018	ANNEE 2019	DIFFERENCE	résultat en %	dépenses	recettes
VERRE	585,900	593,680	7,780	1,3%		→
MONO FLUX	650,880	665,460	14,580	2,2%	→	→
	<b>1 236,780</b>	<b>1 259,140</b>	<b>22,360</b>	<b>1,8%</b>		





**En 17 ans, + 21 Kg par habitant**

**87 kg en moyenne d'emballages triés par habitant en 2017 contre 66 kg en 2002.**

## LA COLLECTE en DECHETTERIES

Résultats en tonnes

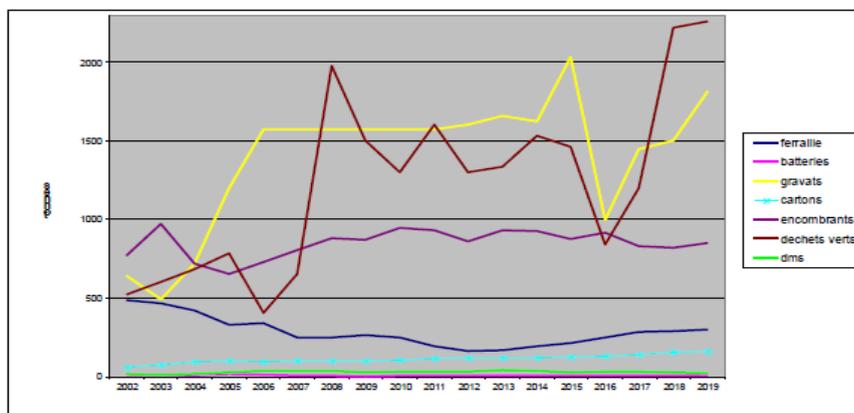
DECHETS COLLECTES en TONNES	DECHETTERIES					TOTAL 2019
	Ballée	Bazougers	Bouère	Meslay-du-Maine	Villiers-Charlemagne	
FERRAILLE	27,080	22,200	28,480	199,040	18,400	295,200
BATTERIES				3,580		3,580
CARTONS	12,080	8,680	16,260	116,100	6,760	159,880
D.E.E.E.	19,586	11,545	23,111	83,732	9,548	147,522
DMS	3,334	1,475	4,407	6,182	2,194	17,592
FILIERE BOIS	42,260	26,720	52,460	250,500	20,560	392,500
ENCOMBRANTS	86,960	44,620	39,120	618,740	57,820	847,260
GRAVATS	163,080	54,360	144,960	1 304,640	144,960	1 812,000
DECHETS VERTS *	184,750	126,000	447,500	1 449,000	53,000	2 260,250
PILES		0,190	0,345	1,443	0,361	2,339
<b>TOTAL</b>	<b>539,130</b>	<b>295,790</b>	<b>756,643</b>	<b>4 032,957</b>	<b>313,603</b>	<b>5 938,123</b>

Déchet valorisable

\* 1 m3 sortant = 2.5 m3 entrant  
1 m3 entrant = 200 Kg ou 0,2 T

## COMPARATIF 2018-2019

DECHETS COLLECTES	ANNEE 2018	ANNEE 2019	DIFFERENCE	résultat en %
FERRAILLE	285,060	295,200	10,140	3,56%
BATTERIES	3,855	3,580	-0,275	-7,13%
PAPIER CARTON	154,080	159,880	5,800	3,76%
D.E.E.E.	136,145	147,522	11,377	8,36%
DMS	22,325	17,592	-4,733	-21,20%
FILIERE BOIS	370,740	392,500	21,760	5,87%
ENCOMBRANTS	817,100	847,260	30,160	3,69%
GRAVATS	1 499,800	1 812,000	312,200	20,82%
DECHETS VERTS	2 220,000	2 260,250	40,250	1,81%
PILES	1,846	2,339	0,493	26,71%
	<b>5 510,951</b>	<b>5 938,123</b>	<b>427,172</b>	<b>7,75%</b>



## LA COLLECTE SPECIFIQUE DE DECHETS en déchetteries

### 1. Les D.E.E.E.

Dans sa séance du 08 juillet 2010, le conseil communautaire a validé la mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les 5 déchetteries du territoire. Cette collecte a démarré en octobre 2010 sur le territoire du Pays de Meslay-Grez. Le principe est le suivant :

mise en place de points d'apport des DEEE triés en 4 flux sur les 5 déchetteries => 4 types de traitement différents



### 2. Emmaüs

#### Exploitation de la part "ré employable" des encombrants collectés sur la déchetterie de Meslay-du-Maine par Emmaüs

Suite à l'expérience menée sur le Pays de Château-Gontier en 2008, l'Association Emmaüs a souhaité l'étendre à l'ensemble du département de la Mayenne, à savoir : **la valorisation par le ré emploi d'une partie des encombrants déposés en déchetteries.**

Pour son bon fonctionnement, ce projet est passé par la création d'un poste de développeur / coordinateur ayant pour mission d'être l'interlocuteur privilégié des collectivités, le formateur des gardiens de déchetteries et le garant de la qualité du service. Un plan de financement a été proposé pour pérenniser cet emploi avec une participation du Conseil Régional, Conseil Général de la Mayenne et des collectivités partenaires.



Conteneur EMMAUS après sa customisation en 2018

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
nombre de déchetteries	1	1	1	1	1	1
tonnage détourné (Kg)	24 983	22 141	17 216	11 698	11 725	8 380
nombre de rotations	48	33	21	26	26	24
ratio de collecte (kg/rotation)	520	671	820	450	451	349

#### Au sol ou en benne

#### En palette-box mises à disposition

#### Résultats en tonnes

	GEM hors froid	GEM Froid	ecrans	PAM	TOTAL 2019 en tonnes	TOTAL 2018	
Déchetterie de Ballée	7,449	3,447	2,159	6,531	19,586	17,815	1,771
déchetterie de Bazougers	3,338	2,489	1,374	4,344	11,545	10,106	1,439
déchetterie de Bouère	6,423	4,152	2,871	9,665	23,111	20,817	2,294
déchetterie de Meslay-du-Maine	26,148	16,247	8,780	32,557	83,732	75,909	7,823
déchetterie de Villiers-Charlemagne	3,100	1,865	1,073	3,510	9,548	11,498	-1,950
2019	46,458	28,200	16,257	56,607	147,522	136,145	11,377
2018	39,575	23,341	16,939	56,290			7,71%
	15%	17%	-4%	1%			

### 3. Filière BOIS

Dans sa séance du 14 décembre 2010, le conseil communautaire a validé la mise en place d'une collecte spécifique pour le bois sur la déchetterie de Meslay-du-Maine courant 2011 avec la volonté de stabiliser les tonnages encombrants.

L'aménagement de la filière bois à Bouère a été réalisé fin 2015.

Dans le cadre de l'aménagement des déchetteries de Bazougers, Val du Maine et Villiers-Charlemagne (2ème semestre 2019), toutes les déchetteries sont aujourd'hui en capacité de collecter ce matériau.

En 2019, 392 T 500 ont été collectées sur les 5 déchetteries (+ 5.9 % qu'en 2018).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
filière bois	167,900	190,560	186,980	313,300	286,140	370,740	392,500
		13,5%	-1,9%	67,6%	-8,7%	29,6%	5,9%

#### 4. Le Relais—Bretagne

Tout le territoire du Pays de Meslay-Grez a été équipé en conteneurs. Cette collecte est entièrement gratuite et permet d'enlever le volume des textiles collectés dans les encombrants-tout venant ou les ordures ménagères.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
tonnages collectés aux points LE RELAIS	40,270	54,500	55,606	79,890	76,706	81,190	76,425
		14,23	1,106	24,284	-3,184	4,484	-4,765
		35%	2%	44%	-4%	6%	-6%

#### 5. Opération "bouchons d'amour"

En lien avec l'association Bouchons d'Amour 53, la Communauté de communes du pays de Meslay-Grez met en place une collecte des bouchons en plastique. Au sein des 5 déchetteries du territoire (Ballée, Bazougers, Bouère, Meslay-du-Maine et Villiers-Charlemagne) des conteneurs sont à la disposition des usagers pour collecter les bouchons en plastique : bouchons alimentaires, ménagers, cosmétiques, produits d'hygiène, mais aussi couvercles en plastique. Tous ces bouchons en plastique sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cette collecte est ensuite orientée vers l'association Bouchons d'amour 53 située à Laval.

Une fois collectés puis triés, les bouchons sont expédiés à l'usine Eryplast en Belgique. Ils sont broyés puis transformés pour la fabrication de palettes plastiques. Cette usine verse alors les fonds récoltés à des associations humanitaires et plus particulièrement Handisport. Ce qui permet ainsi l'achat de matériel pour des personnes handicapées.

#### 6. Collecte des cartouches d'encre vides et téléphones usagés

La Société LVL organise de façon professionnelle la collecte, le tri, le stockage et la répartition des cartouches d'impression vides et des téléphones mobiles usagés vers leurs lieux de recyclage. Cette collecte est en partenariat avec l'association Enfance et Partage (un don est versé à celle-ci pour chaque cartouche valorisable collectée)



Elle récupère **gratuitement** toutes les cartouches jet d'encre et laser et les téléphones portables usagés. Le transport entièrement organisé est pris en charge par LVL (à partir d'un minimum de 50 pièces)

Un collecteur attrayant et résistant, spécialement dédié aux déchetteries est mis à disposition.

#### 7. Benne Meubles

Une benne spécifique est mise en place pour la collecte des meubles (tables, matelas, chaises, canapés, armoires...) sur les déchetteries de Meslay-du-Maine et Bouère. Un soutien financier est versé au vu des tonnages collectés :

	déchetterie MESLAY		variation 2018/2019	déchetterie BOUERE		variation 2018/2019
	2018	2019		2018	2019	
Tonnage collecté séparément par Eco-Mobilier	122,62	153	24,8%	34,96	45,1	29%
Tonnage moyen par benne	2,5	2,83	13,2%	2,33	2,37	2%

## 8. Eco DDS

Par délibération du 11 mars 2014, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a signé un contrat avec l'éco-organisme Eco DDS chargé de la collecte des Déchets Diffus Spécifiques des ménages. Il prend donc en charge une partie des déchets collectés dans les DMS. Une compensation financière est versée tous les ans (812 € par déchetterie). La collecte est mise en place depuis le mois de mai 2014.

recettes perçues			comparatif 2018/2019
année 2017	année 2018	année 2019	
3 184,34 €	3 636,17 €	4 535,43 €	451,83 €
			12,43%

## 9. Collecte des pneus

Le Conseil Départemental de la Mayenne a lancé, sur une partie du Département, une enquête auprès des exploitations agricoles afin de connaître le volume de pneus (véhicules légers et agraires) qu'ils auraient à éliminer. Sur le Pays de Meslay Grez, ce volume est estimé à 230 T.

Dans sa séance du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire a validé l'opération départementale de collecte des pneus de silos, la répartition des coûts estimés des 75 €/T restants de la manière suivante :

Collectivité 35 €/T à l'identique du Conseil Départemental de la Mayenne

Exploitants agricoles 40 €/T

Une collecte départementale de ces pneus étalée sur 3 ans est lancée en 2016 en vue d'une valorisation énergétique à la cimenterie Lafarge de Saint Pierre la Cour. Pour notre secteur, cette collecte se déroule à la déchetterie de Meslay du Maine. Elle est précédée d'une inscription des exploitants agricoles intéressés couplée à une estimation de leur volume. Puis, après pesée, les pneus sont contrôlés et réceptionnés à la déchetterie de Meslay du Maine.

Plusieurs collectes de pneus ont été organisées sur la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez entre 2016 et 2018.

Une nouvelle collecte de pneus a eu lieu en 2019 ; le 12 mars pour 94 T 720.

### OPERATION COLLECTE DE PNEUS

Collecte du 12 mars 2019 - déchetterie de Meslay-du-Maine

tonnages pneus	94 T 720 collectées
tarif broyage des pneus	109,10 € HT / Tonne
tarif transport des pneus	24,35 € HT / Tonne
tarif facturation agriculteurs	63,64 € HT la tonne
participation CD 53	24,00 € / Tonne

	DEPENSES HT	RECETTES HT	
<b>Facture Recyclamat + STT</b> (prestation de transport et broyage des pneus)	12 640,55 €		
<b>Facturation agriculteurs</b>		5 915,64 €	47%
<b>Participation CD 53</b>		3 267,84 €	26%
<b>Participation CCPMG</b>		3 457,07 €	27%
	12 640,55 €	12 640,55 €	

## 1. Le Contrat d'Economie circulaire (CODEC) avec l'ADEME et le CONSEIL DEPARTEMENTAL « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets » 2016-2019 et l'appel à projet Economie Circulaire 2020-2022

### 1-1. le Bilan du CODEC :

Notre collectivité s'est engagée à expérimenter pendant 3 ans des actions de prévention sur le thème des déchets verts et putrescibles. L'ADEME finance 100% des dépenses de communication sur cette thématique et le conseil Départemental de la Mayenne soutient l'ensemble des actions de prévention déchets à hauteur de 0.30 € par habitant.

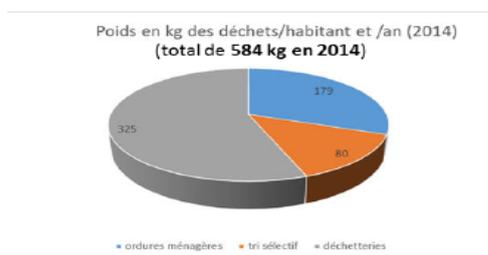
Pour 2019, les financements obtenus représentent les sommes de 4 182,00 € par le CD53 et 10236,00 € par l'ADEME.

Les objectifs et résultats du CODEC :

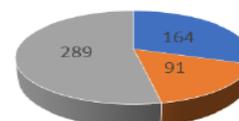
### Au niveau des OMR

OMR en Kg/habitant	2014	2016	2017	2018	2019
Département 53 : objectif -13%	187				
CCPMG : objectif 2018 : 164 kg/habitant	177	159	154	152	146
% annuel		-10%	-4%	-0.7%	-3.5 %

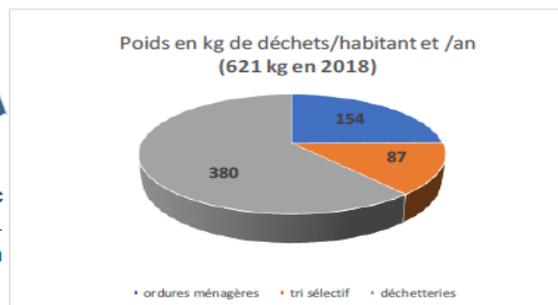
### Au niveau des DMA



### Objectifs CODEC 2018 de production de déchets Poids en kg des déchets/habitant et /an (544 kg )



■ ordures ménagères ■ tri sélectif ■ déchetteries



■ ordures ménagères ■ tri sélectif ■ déchetteries

**N.B. :** En 2014 n'était pas pris en compte la part gravats dans le calcul des DMA (104 kg/habitant en 2018) : Avec le même mode de calcul, on obtient 276 kg/habitant pour les déchetteries ; soit une production totale de 517Kg/habitant en 2018.

## Au niveau des déchets verts

**Rappel : les Objectifs du CODEC et adaptation au territoire du Pays de Meslay Grez :**

**Objectif :** Passer de 125 kg/habitant de déchets verts en 2014 en Mayenne (108 kg/habitant la CCPMG—86.7 kg avec un mode de calcul différent) à **119kg/habitant en 2018.**)

**Résultats :** L'objectif était de ne pas dépasser 4262.5 m<sup>3</sup>. : La forte augmentation 2018 se confirme en 2019.

Evolution des déchets verts broyés en déchetterie	2014	2015	2017	2018	2019
Volumes facturés	3060	2923	2396	4440	4530,5
Tonnages estimés	1224	1169	958	1776	1812,2
Nombre d'habitants	14118	14196	14248	14324	14341
Kg par habitant	86,7	82,4	67,3	124	<b>126</b>
Coût de broyage	8400	7700	5800	10900	11565

Evolution des cubages par déchetterie	2017	2018	2019
Meslay	2116	3200	2898
Bouère	280	765	895
Val du Maine	0	335	369,5
Bazougers	0	140	252
Villiers	0	0	106

### Les raisons de cette envolée : quelques pistes de réflexion :

- La création d'aires de dépôts de déchets verts plus pratiques.
- L'utilisation systématique par les services espaces verts des communes équipées.
- Peu de facturation aux professionnels

### Les axes d'action :

- Inciter les particuliers et collectivités à broyer les tailles de branches
- Incitation à la tonte mulching et au jardinage au naturel

## Bilan budgétaire du CODEC

CODEC CCPMG 2016-2019

	2016	2017	2018	2019	Totaux
Dépenses salaire compris	28 362,00 €	38 715,00 €	30 414,11 €	35 944,08 €	<b>133 435,19 €</b>
Recettes CODEC ADEME	5 115,00 €	4 844,00 €	6 297,93 €	10 236,66 €	<b>26 493,59 €</b>

## 2—Les actions menées en 2019

### 2-1. Les Bio-déchets

#### 2-1-1 Le Broyeur pour les communes et les particuliers :

##### A) Pour les communes :

##### Analyse :

- Plus de la moitié des communes l'utilisent, mais pas avec la même fréquence.
- Le broyeur sort plus souvent : les tailles sont stockées moins longtemps.
- On retrouve le volume broyé d'avant le changement de broyeur depuis que le souci de puissance du nouveau a été résolu.
- Le nouveau broyeur a répondu à l'attente de 22 communes.

UTILISATION DU BROYEUR INTERCOMMUNAL	2014	2017	2018	2019
volume total broyé (m <sup>3</sup> )	299	287	263	289
nombre d'utilisations	20	32	30	32
nombre de collectivités utilisatrices	14	11	11	13

## 2-1-2 Le compostage particulier :

### Déroulement 2019 :

- **Communication** : lancement de la campagne via la presse en mars-avril
- Distribution de 182 composteurs sur 4 dates (week-ends du 1<sup>er</sup> et du 15 juin)
- Réédition de guides + achat de bio seaux en été pour les campagnes suivantes.

**Bilan :**

- 100% des composteurs réservés et distribués – **49 foyers sur liste d'attente**. (16 fin 2018)
- 42% des foyers ne compostaient pas avant (même proportion qu'en 2018)

## 2-1-3 Les bio-déchets des professionnels :

**Réalisations 2019 :** Une troisième station a vu le jour au restaurant la Grande Récrée de Bouère

## 2-1-4 Les bio-déchets institutionnels :

### Réalisations 2019 : Les composteurs collectifs

- **Déchets Scolaires** : 11 stations en fonctionnement début 2020.
- **Déchets touristiques** : 4 stations en fonctionnement.
- **Déchets particuliers** : 1 station en fonctionnement dans un lotissement privatif

## 2-1-5 Animations grand public—Prévention déchets et « Jardinez au naturel » :

### Réalisations 2019 :

- Fête de l'école privée de Villiers Charlemagne 04/2019 : Atelier les Bestioles du compost
- Fête du réemploi Emmaus Villiers 11 mai 2019 : Stand compostage
- Planète en fête à La Bazouge de Chéméré - 07/2019 : mise en valeur du projet d'école—conférences
- Prestations payantes à l'extérieur du territoire : **conférences « jardinez au naturel »** au Musée Robert Tatin et à la remise des prix de Fleurissement d'Auvers le Hamon.

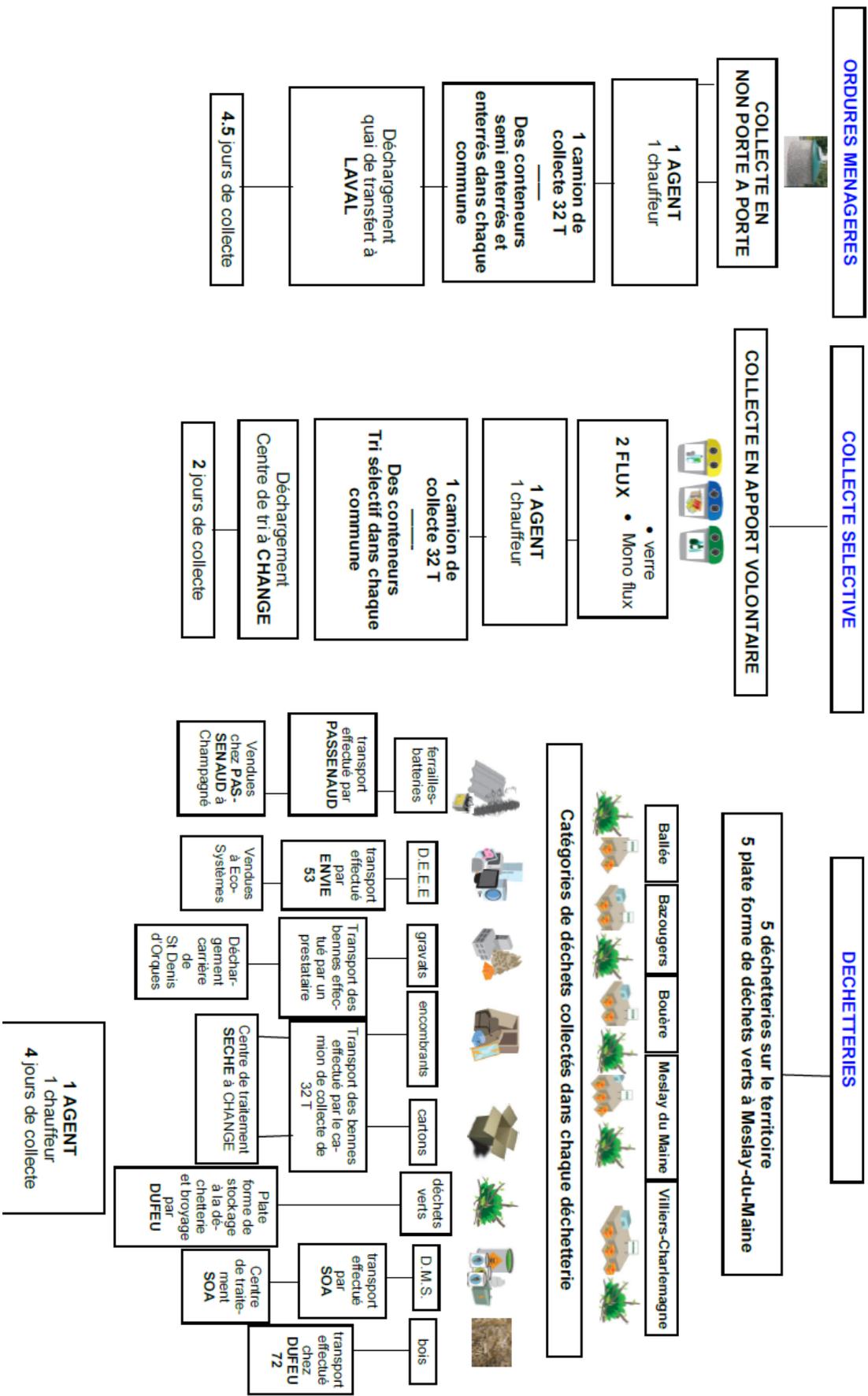
## 2-1-6 Animations Publics Scolaires et Périscolaires :

**Des projets mixant les temps périscolaires et scolaires avec lancement ou mise en valeur de stations de compostage :**

### Réalisations 2019 :

- La mise en route de la station de compostage de Saint Loup du Dorat.
- 4 conventions créées : Ecoles publique et privée de Bazougers, école privée de la Bazouge de Chéméré, écoles publiques du Buret et de Beaumont Pied de Bœuf.

# La collecte et le traitement des déchets



# Les indicateurs financiers

## Les modalités d'exploitation

COLLECTE	régie	prestation
COLLECTE SELECTIVE	✗	
ORDURES MENAGERES	✗	
DECHETTERIES	✗	
TRAITEMENT		
COLLECTE SELECTIVE		Tri chez SECHE ECO-INDUSTRIES à Changé (53)
ORDURES MENAGERES		Incinération à Pontmain (53) ou enfouissement à Changé (53)
DECHETTERIES		Traitement, enfouissement à Changé (53), St Jacques de la Lande (35), Lassé (49) et Javené (35)
DECHETS VERTS		compostage vers le monde agricole

## marché «déchets»

Les marchés conclus pour une durée initiale d'un an à compter du 1er septembre 2012 et reconduits trois fois sont arrivés à échéance le **31 août 2016**. Une nouvelle consultation a été lancée le 07 juin 2016.

La consultation a concerné un marché relatif à une prestation de traitement des déchets ménagers recyclables collectés en déchetteries (encombrants, cartons, Déchets Ménagers Spéciaux, bois) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. L'opération était allotie ; elle a porté sur 6 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés.

Lots	Désignation
1	Tri, conditionnement et valorisation des CARTONS de déchetteries
2	Traitement des ENCOMBRANTS
3	Transport, tri et traitement des DECHETS MENAGERS SPECIAUX D.M.S.
4	Tri et valorisation du BOIS
5	Broyage des DECHETS VERTS à la déchetterie de Meslay du Maine
6	Broyage des DECHETS VERTS à la déchetterie de Bouère

Il est à noter que la collecte des monoflux (papiers, plastiques) a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31/12/2017 afin de tenir compte de l'étude en cours de départementalisation de ce flux.

Les marchés seront conclus pour une durée initiale d'un an à compter de la notification. Le marché est reconductible 3 fois pour une durée maximale de 4 ans. La présente consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25.1.1°, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les résultats sont les suivants :

Lots	entreprises retenues	Marché 2012/2016		Marché 2016/2020		Quantité estimée 2016 (T, m3 pour déchets verts)	Incidences financière 2016/2015
		tarifs 2012	tarifs 2015 révisés	entreprises proposées	tarifs 2016 proposés (*)		
1 cartons	SECHE	24,00 €	23,44 €	SECHE	23,50 €	126	7,56 €
2 encombrants	SECHE	48,00 €	46,89 €	SECHE	48,00 €	874	970,14 €
3 déchets ménagers spéciaux	SOA			SOA			3 711,23 €
<i>filtres à huile</i>		300,00 €	295,80 €		380,00 €	0,50	42,10 €
<i>peinture colle vernis</i>		470,00 €	463,42 €		495,00 €	2,00	63,16 €
<i>aérosols</i>		1 600,00 €	1 577,60 €		1 550,00 €	1,00	27,60 €
<i>emballages vides souillés</i>		490,00 €	483,14 €		520,00 €	8,50	313,31 €
<i>huiles végétales</i>		- €	- €		- €	1,00	- €
<i>solvants</i>		900,00 €	887,40 €		150,00 €	1,00	737,40 €
<i>Produits toxiques</i>		1 400,00 €	1 380,40 €		1 100,00 €	12,00	3 364,80 €
4 bois	DUFEU	18,37 €	19,48 €	DUFEU	18,00 €	193	285,64 €
5 déchets verts Meslay du Maine	DUFEU	2,48 €	2,49 €	DUFEU	2,36 €	3 000	390,00 €
6 déchets verts Bouère	DUFEU	2,48 €	2,49 €	DUFEU	2,36 €	500	65,00 €
							3 474,17 €

(\*) entrée en vigueur des tarifs au 1er septembre

## Les principales prestations de traitement

	prestataire	tonnages 2019	prix moyen HT à la tonne	montant annuel 2019
Ordures ménagères	CD 53	2 196 T	73,95 €	153 821,92 €
Tri sélectif	Séché Eco Industries	665 T	188,00 €	130 544,70 €
Déchetteries				
* encombrants	Séché Eco Industries	829 T	70,12 €	59 323,61 €
* cartons	Séché Eco Industries	159 T	25,18 €	4 058,14 €
* bois	Dufeu	392 T	19,92 €	9 105,21 €
* déchets verts	Dufeu	4 520 m3	2,61 € le m3	11 565,23 €
* DMS	SOA	30 T	prix variables	29 696,32 €
				<b>398 115,13 €</b>

## LES DEPENSES de fonctionnement

	OM	dechetterie	Collecte sélective	direction / heures support	prévention	services techniques	TOTAL	
Frais de personnel	107 432,56 €	76 462,41 €	47 936,30 €	21 387,44 €	19 045,56 €	17 161,88 €	289 426,15 €	27%
Traitement des ordures ménagères	153 821,92 €						153 821,92 €	39%
Traitement de la collecte sélective			130 544,70 €				130 544,70 €	
Traitement des encombrants, déchets verts..		96 636,92 €					96 636,92 €	
Traitement des déchets ménagers spéciaux		29 696,32 €					29 696,32 €	
Traitement filière bois		9 105,21 €					9 105,21 €	
Frais divers (téléphone, eau, ....)	12 698,01 €	34 484,76 €	9 447,19 €	0,00 €	14 163,88 €	904,78 €	71 698,62 €	
location mobilières	905,22 €	1 335,26 €	905,21 €				3 145,69 €	
entretien terrains							0,00 €	
entretien biens mobiliers		2 625,24 €					2 625,24 €	
entretien matériel roulant	18 257,09 €	14 357,59 €	16 337,83 €				48 952,51 €	4%
Carburants	20 181,09 €	23 263,26 €	13 505,39 €				56 949,74 €	5%
assurances	688,61 €	1 845,17 €	553,95 €		215,46 €	38,18 €	3 341,37 €	
charges financières	1 428,00 €	3 874,00 €	1 777,67 €				7 079,67 €	
charges de gestion courante	6 366,40 €						6 366,40 €	
charges exceptionnelles	4 988,66 €						4 988,66 €	
dotaions aux amortissements et provisions	87 947,25 €	52 383,41 €	30 297,25 €		3 876,15 €	1 091,85 €	175 596,91 €	
<b>année 2019</b>	<b>414 714,81 €</b>	<b>346 069,55 €</b>	<b>251 305,49 €</b>	<b>21 387,44 €</b>	<b>37 301,05 €</b>	<b>19 196,69 €</b>	<b>1 089 975,03 €</b>	
	38,05%	31,75%	23,06%	1,96%	3,42%	1,76%	100,00%	
<b>année 2017</b>	41,05%	28,26%	20,48%	0,99%	4,74%	4,48%	100,00%	
<b>année 2016</b>	37,67%	31,29%	21,59%	0,99%	2,78%	5,69%	100,00%	

## LES DEPENSES d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	réalisé 2019	
Aménagement des espaces propreté	85 271,57 €	autofinancement
Achat de conteneurs semi-enterrés	51 189,20 €	
Rampe d'accès déchetterie Meslay	1 808,69 €	
Aménagement de la déchetterie de Villiers-Charlemagne	46 679,37 €	
Achat de conteneurs cartons	25 000,00 €	autofinancement
Etude nouvelle carrière	2 614,65 €	autofinancement
achat mallespédagogique - prévention	600,00 €	autofinancement
	<b>213 163,48 €</b>	

## Les tarifs R.E.O.M.

Dans sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'augmenter les tarifs de la REOM pour les ménages en 2020, à hauteur de 3 % :

TARIFS REOM 2020	TARIF REOM HT 2020	TARIF REOM TTC 2020
Logements non collectés en porte à porte	107,27 €	118,00 €
Commerces et services non porte à porte	53,36 €	58,70 €
Métiers de bouche non porte à porte	106,82 €	117,50 €
3 maisons de retraite - par lits autorisés	50,18 €	55,20 €
Collèges	812,45 €	893,70 €
Bungalow, chalets et villages vacances	35,64 €	39,20 €
Communauté de plus de 5 personnes - par lits autorisés	50,18 €	55,20 €
Salle communale dont la superficie est < 200m²	160,64 €	176,70 €
Salle communale dont la superficie est > 200m²	400,82 €	440,90 €
SUPER U	6 958,55 €	7 654,40 €
POINT I BERGAULT	2 427,82 €	2 670,60 €

Pour mémoire, le Conseil Communautaire du 19 décembre 2018 a validé l'augmentation de la REOM facturée aux professionnels de 120 € TTC la 1ère année à compter du 1er janvier 2019, puis de 60 € par an pour les 3 années suivantes, pour les professionnels collectés en porte à porte :

DESIGNATION	TTC			
	2019	2020	2021	2022
Commerces et services PAP	189,20 €	249,20 €	309,20 €	369,20 €
Métiers de bouche PAP	259,10 €	319,10 €	379,10 €	439,10 €
Commerces et services NON PAP	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €
Métiers de bouche NON PAP	114,10 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €

## LES RECETTES de fonctionnement

### Détail des recettes réelles liées à l'exercice 2019

	OM	déchetteries	Collecte sélective	prévention	TOTAL
7078 VENTE autres marchandises		49 696,04 €	78 542,07 €		128 238,11 €
70878 rembt Conseil Général pr transport OM	15 680,67 €				15 680,67 €
7473 - département		2 020,11 €		4 182,00 €	6 202,11 €
7478 autres attributions ou participations		12 852,16 €	210 846,93 €	4 844,08 €	228 543,17 €
777 quote-part / subventions / investissement compte de résultat	4 560,00 €	4 269,00 €		1 562,00 €	10 391,00 €
13 - atténuation des charges	292,34 €	1 139,43 €	931,37 €		2 363,14 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>20 533,01 €</b>	<b>69 976,74 €</b>	<b>290 320,37 €</b>	<b>10 588,08 €</b>	<b>391 418,20 €</b>
	5,25%	17,88%	74,17%	2,71%	100,00%
année 2016	4,83%	21,78%	71,16%	1,64%	100,00%

### Détail des recettes réelles liées à la collecte sélective et aux déchetteries sur les postes 7078 et 7478

			2019	prix moyen de vente à la tonne
article 7078	Ferrailles	Passenaud Recyclage	23 377,16 €	81,44 €
article 7078	Batteries	Passenaud Recyclage	2 199,71 €	662,19 €
article 7078	Tetra	Revipac/Paprec	147,70 €	10,00 €
article 7078	D.E.E.E	OCADE	5 870,27 €	
article 7478	Papier	Eco Folio	11 000,00 €	
article 7078	Carton/cartonnettes	Paprec	16 683,46 €	144,35 €
article 7079	Acier	Arcelormittal	5 091,96 €	
article 7078	cartons dechetterie	Paprec	18 248,90 €	118,92 €
article 7078	papier	Seché	32 949,15 €	106,93 €
article 7078	acier	arcelormittal	3 683,09 €	107,59 €
article 7078	Aluminium	Affimet	1 699,30 €	496,75 €
article 7078	Verre	O-I Manufacturing	15 493,03 €	23,50 €
article 7078	Plastique	Séché	7 886,34 €	218,69 €
article 7478	Meubles	Eco Mobilier	9 667,82 €	
article 7478	DMS	Eco DDS	3 184,34 €	
article 7478	Eco Emballages		199 846,93 €	
			<b>351 937,20 €</b>	

## Détail des recettes ECO EMBALLAGES

Les performances par matériau se présentent comme suit :

	Tonnes soutenues 2019	Performance / habitant	estimation soutiens 2019	soutiens 2018	
ACIER	58,500	4,27	5 073,95 €	4 246,38 €	827,57 €
ALUMINIUM	4,210	0,31	2 355,81 €	2 262,00 €	93,81 €
TETRA	125,685	9,18	27 825,22 €	43 431,06 €	-15 605,84 €
CARTONS CARTONNETT ES					
PLASTIQUE	75,320	5,50	69 542,86 €	77 031,90 €	-7 489,04 €
VERRE	593,680	43,38	5 660,46 €	6 238,85 €	-578,39 €
TOTAL			110 458,29 €	133 210,19 €	-22 751,90 €
soutien à l'action de sensibilisation			6 091,00 €	6 091,00 €	0,00 €
soutien connaissance des coûts			1 579,66 €	1 777,87 €	-198,21 €
soutiens autres valorisations			12 485,96 €	15 598,96 €	-3 113,00 €
TOTAL			130 614,91 €	156 678,02 €	-26 063,11 €
estimation rémunération barème E en 2016			181 079,01 €	190 371,68 €	
SOUTIEN DE TRANSITION			50 464,10 €	33 693,66 €	

## ANALYSE du RESULTAT d'EXPLOITATION

Exploitation réelle 2019							
	DEPENSES	OM	DECHETTERIE	COLLECTE SELECTIVE	PREVENTION	SERVICES TECHNIQUES	CA 2019
		NPAP					
11	Charges à caractère général	243 791,40 €	183 866,63 €	162 440,46 €	14 593,98 €	1 825,77 €	606 518,24 €
12	Charges de personnel	111 502,35 €	84 583,40 €	57 132,95 €	19 045,56 €	17 161,89 €	289 426,15 €
65	Autres charges gestion courante	6 366,40 €					6 366,40 €
66	Charges financières	1 428,88 €	4 990,79 €	660,00 €		0,00 €	7 079,67 €
67	Charges exceptionnelles	4 800,39 €	188,27 €				4 988,66 €
16	remboursement d'emprunts	58 000,00 €	54 716,15 €	4 583,33 €		16 373,33 €	133 672,81 €
TOTAL DEPENSES liées à l'exploitation		425 889,42 €	328 345,24 €	224 816,74 €	33 639,54 €	35 360,99 €	1 048 051,93 €
70	produits des services	14 745,78 €	52 167,35 €	54 503,61 €	397,57 €		121 814,31 €
74	dotations et participations		16 195,37 €	216 050,96 €	14 401,86 €		246 648,19 €
77	produits exceptionnels	38,42 €	15 000,00 €				15 038,42 €
13	atténuation des charges	1 372,80 €	-915,74 €				457,06 €
TOTAL RECETTES liées à l'exploitation		16 157,00 €	82 446,98 €	270 554,57 €	14 799,43 €	- €	383 957,98 €
COUT NET par SERVICE		- 409 732,42 €	- 245 898,26 €	45 737,83 €	- 18 840,11 €	- 35 360,99 €	664 093,95 €
%		-62%	-37%	7%	-3%	-5%	

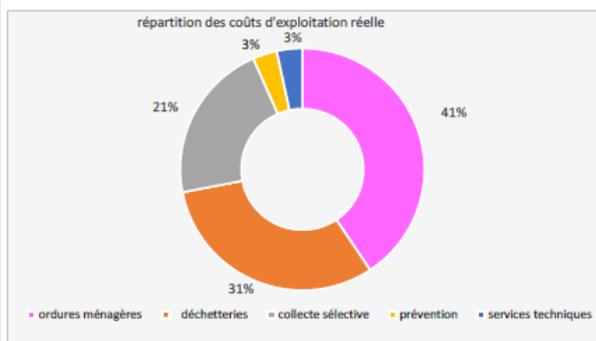
REPARTITION

Nombre de tonnes collectées et traitées	2 096	5 938	1 259			9 293
Coût à la tonne	-195,48 €	-41,41 €	36,33 €			71,46 €
Coût à l'habitant (14341 hab)	-40,88 €	-17,54 €	3,26 €	-1,34 €	-2,52 €	46,31 €

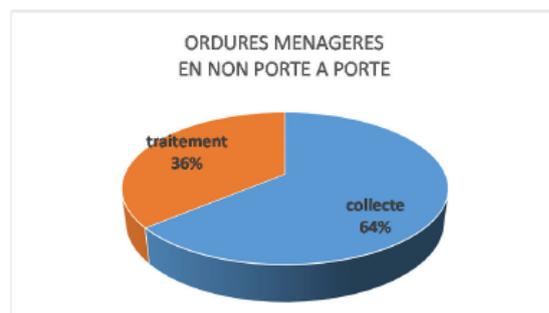
Le poste « 16 » remboursement d'emprunt, a été pris en compte pour ce calcul d'exploitation réelle, afin de prendre en charge les investissements matériels et de construction du service.

## REPARTITION DES COÛTS D'EXPLOITATION

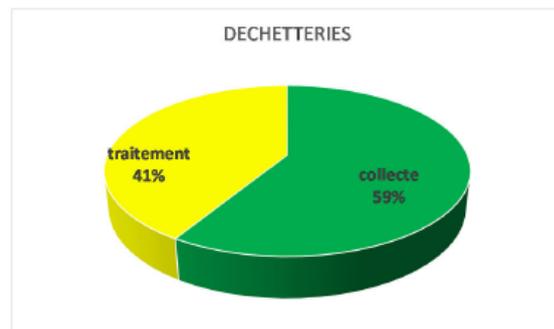
répartition des coûts d'exploitation réelle			total	répartition en %
année 2019	collecte	traitement		
ordures ménagères	272 067,50 €	153 821,92 €	425 889,42 €	41%
déchetteries	192 906,79 €	135 438,45 €	328 345,24 €	31%
collecte sélective	94 272,04 €	130 544,70 €	224 816,74 €	21%
prévention	33 639,54 €		33 639,54 €	3%
services techniques	35 360,99 €		35 360,99 €	3%
<b>TOTAL</b>	<b>628 246,86 €</b>	<b>419 805,07 €</b>	<b>1 048 051,93 €</b>	<b>100,00%</b>
		59,94%	40,06%	100,00%



	collecte	traitement	total
ORDURES MENAGERES	272 067,50 €	153 821,92 €	425 889,42 €
répartition	<b>64%</b>	<b>36%</b>	<b>100%</b>



	collecte	traitement	total
DECHETTERIES	192 906,79 €	135 438,45 €	328 345,24 €
répartition	<b>59%</b>	<b>41%</b>	<b>100%</b>

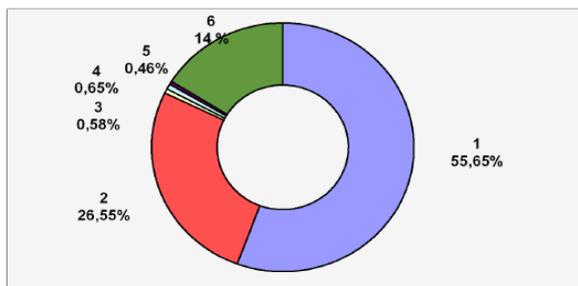


	collecte	traitement	total
collecte sélective	94 272,04 €	130 544,70 €	224 816,74 €
répartition	<b>42%</b>	<b>58%</b>	<b>100%</b>



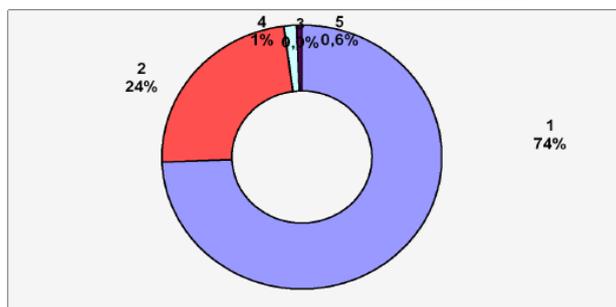
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**  
Compte Administratif 2019  
(sans reprise des résultats)

1	011 charges à caractère général	606 518,24 €
2	012 charges de personnel et assimilés	289 426,15 €
3	065 autres charges de gestion courante	6 366,40 €
4	066 charges financières	7 079,67 €
5	067 charges exceptionnelles	4 988,66 €
6	068 charges d'exploitation	175 595,91 €
		<b>1 089 975,03 €</b>



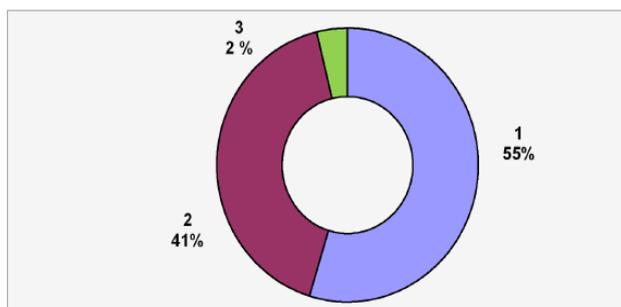
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
Compte Administratif 2019  
(sans reprise des résultats)

1	70 vente de produits fabriqués	779 866,76 €
2	74 dotations, subventions	246 648,19 €
3	13 atténuation de charges	457,06 €
4	77 produits exceptionnels	15 038,42 €
5	78 reprise sur amortissement	6 366,40 €
		<b>1 048 376,83 €</b>



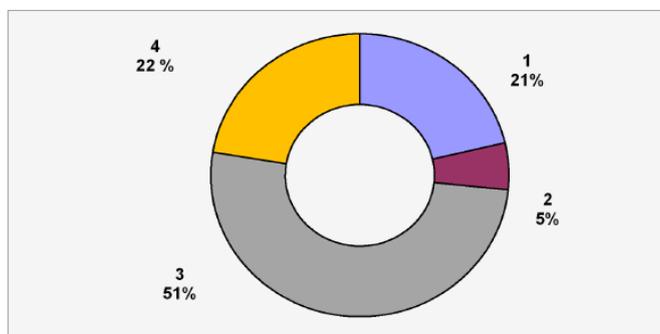
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**  
Compte Administratif 2019  
(sans reprise des résultats)

1	16 remboursement d'emprunts	133 672,81 €
2	investissements	101 475,95 €
3	opérations d'ordre de transfert	9 257,00 €
		<b>244 405,76 €</b>



**RECETTES D'INVESTISSEMENT**  
Compte Administratif 2019  
(sans reprise des résultats)

1 amortissement des immobilisations	167 239,91 €
2 dotations	41 795,74 €
3 emprunt	400 000,00 €
4 subventions d'investissement	175 704,21 €
	<b>784 739,86 €</b>



### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## V – Rapport de la commission Tourisme- Culture-Patrimoine du 19 octobre 2020

*Rapporteur : Jacques Sabin, Vice-Président.*

### 1 – Saison Culturelle - Clause COVID-19

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, il est proposé d'ajouter notamment sur les contrats de cession signés avec les compagnies / artistes, d'ajouter une clause COVID-19 en cas d'annulation et ce, quel qu'en soit le motif \*.

Pour cela, deux propositions :

**Proposition 1** : « Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, il est entendu d'un commun accord entre les parties que la Communauté de communes verserait une indemnité :

- A hauteur de 30% en cas de report au cours de la saison en cours ou sur la saison prochaine (2021-2022),
- A hauteur de 60% en cas d'annulation sèche (après étude de solution de report) jusqu'à l'arrivée de la compagnie,
- A hauteur de 100% en cas d'annulation sèche lorsque l'équipe artistique est déjà installée ».

**Proposition 2** : « Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, il est entendu d'un commun accord entre les parties que la Communauté de communes verserait une indemnité :

- Pas d'indemnisation en cas de report au cours de la saison en cours ou sur la saison prochaine (2021-2022) mais verser un acompte de 30% du cachet à la compagnie à la signature du contrat,
- A hauteur de 60% en cas d'annulation sèche (après étude de solution de report) jusqu'à l'arrivée de la compagnie,
- A hauteur de 100% en cas d'annulation sèche lorsque l'équipe artistique est déjà installée ».

Pour ce qui est de la partie technique (location sonorisation et éclairage et embauche de techniciens intermittents du spectacle) voici la proposition :

- Pour les techniciens intermittents du spectacle embauché par la Communauté de communes via le dispositif GUSO : assurer la demande de chômage partiel,
- Pour la location de matériel de sonorisation et d'éclairages, les conditions générales habituelles rentrent en application :
  - o Verser une indemnité de 30% du montant total de la location en cas d'annulation dans les 30 jours précédents la manifestation,
  - o Verser une indemnité de 40 % du montant total de la location en cas d'annulation dans les 15 jours précédents la manifestation,
  - o Verser une indemnité de 50 % du montant total de la location en cas d'annulation dans les 8 jours précédents la manifestation,
  - o Verser une indemnité de 70 % du montant total de la location en cas d'annulation dans les 2 jours précédents la manifestation,
  - o Régler l'intégralité du montant total de la location en cas d'annulation si l'installation est déjà réalisée.

Pour ce qui est de la partie sécurité (embauche d'un SSIAP) : aucune indemnité n'est demandée par l'intervenant.

\* : Liste non exhaustive des cas de figure entraînant la mise en œuvre de cette clause :

- L'organisateur ou le producteur se trouve dans l'obligation absolue de stopper son activité (cas de maladie liée au COVID-19 pour un membre de l'équipe ne pouvant être remplacé),
- Le spectacle en lui-même n'est pas compatible avec les règles sanitaires en vigueur,
- L'interdiction d'accès sur le lieux de représentation sachant que les lieux sont mis à disposition de la Communauté de communes par les communes partenaires du territoire,
- Absence ou insuffisance d'inscriptions d'enfants aux séances scolaires,
- Décision gouvernementale, préfectorale ou municipale contraire.

### Avis de la commission réunie le 19/10 :

#### Culture

La commission se positionne sur un soutien au secteur culturel et émet un avis favorable à la proposition n°1 .

## 2 – Tarifs 2021 – Hébergements touristiques

Recettes tourisme au 14/10/20

		COMPARATIF			
	Totaux	2019	Diff 2019/2020	Objectif 2020	Diff réalisé/obj
<b>Chesnaie</b>					
Chalets + mobil home	56 972,11 €			130 000,00 €	39 792,71 €
Locations Hors GDF	33 235,18 €				
Camping	2 885,89 €	7 066,30 €	4 180,41 €	7 500,00 €	4 614,11 €
Options locations	4 517,24 €	1 440,20 €	- 3 077,04 €		
Location loisirs	4 885,20 €	21 686,96 €	16 801,76 €	7 500,00 €	2 614,80 €
Snack	7 060,50 €	7 043,56 €	- 16,94 €	11 800,00 €	
	<b>109 556,12 €</b>	<b>82 715,12 €</b>	<b>- 26 841,00 €</b>	<b>156 800,00 €</b>	<b>47 243,88 €</b>
		COMPARATIF			
	Totaux	2019	Diff 2019/2020	Objectif 2020	Diff réalisé/obj
<b>VVNJ</b>					
Location chalets	34 447,64 €				
Location hors GDF	24 411,60 €				
Option locations	6 899,80 €				
	<b>65 759,04 €</b>	<b>69 086,15 €</b>	<b>3 327,11 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>34 240,96 €</b>
		COMPARATIF			
	Totaux	2019	Diff 2019/2020	Objectif 2020	Diff réalisé/obj
<b>VVP</b>					
Camping	28 940,39 €	42 019,02 €	13 078,63 €	44 000,00 €	15 059,61 €
	<b>28 940,39 €</b>				
		COMPARATIF TOURISME			
	Totaux	2019	Diff 2019/2020	Objectif 2020	Diff réalisé/obj
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>204 255,55 €</b>	<b>193 820,29 €</b>	<b>- 10 435,26 €</b>	<b>300 800,00 €</b>	<b>96 544,45 €</b>

# Proposition tarifaire 2021

## Comparatifs tarifs pour un chalet de 4-6 personnes

	Chesnaie Chalet	VVNI	VVP Chalet	Camping du Gué	Camping du parc château- gontier	Camping des rivières Daon	Camping rincerie chalet	Camping de Craon	Proposition 2021	
<b>Haute saison</b>										
Semaine	408,00 €	433,00 €	410,00 €	330,00 €	387,00 €	376,00 €	360,00 €	469,00 €	400,00 €	410,00 €
Mini-semaine	297,00 €	- €	- €	- €	279,00 €	271,00 €	220,00 €	319,00 €	285,00 €	300,00 €
Week-end	192,00 €	- €	- €	- €	207,00 €	187,00 €	150,00 €	189,00 €	185,00 €	190,00 €
1 nuit	107,00 €	107,00 €							95,00 €	100,00 €
Nuit supp	58,00 €	62,00 €	- €	47,15 €	67,00 €	57,00 €	65,00 €	99,00 €	60,00 €	65,00 €
<b>Moyenne saison</b>										
Semaine	245,00 €	299,00 €	270,00 €	210,00 €	295,00 €	255,00 €	300,00 €	369,00 €	250,00 €	280,00 €
Mini-semaine	197,00 €	216,00 €	219,00 €	143,00 €	229,00 €	199,00 €	190,00 €	259,00 €	195,00 €	220,00 €
Week-end	147,00 €	192,00 €	180,00 €	120,00 €	157,00 €	157,00 €	130,00 €	149,00 €	150,00 €	170,00 €
1 nuit	86,00 €	86,00 €							85,00 €	90,00 €
Nuit supp	35,00 €	43,00 €	39,00 €	30,00 €	52,00 €	47,00 €	45,00 €	79,00 €	45,00 €	50,00 €
<b>Basse saison</b>										
Semaine	177,00 €	222,00 €	220,00 €	144,00 €	199,00 €	179,00 €	240,00 €	- €	185,00 €	220,00 €
Mini-semaine	167,00 €	193,00 €	171,00 €	118,00 €	164,00 €	149,00 €	160,00 €	- €	160,00 €	170,00 €
Week-end	120,00 €	130,00 €	140,00 €	104,00 €	106,00 €	91,00 €	110,00 €	- €	115,00 €	130,00 €
1 nuit	78,00 €	78,00 €							80,00 €	85,00 €
Nuit supp	25,00 €	32,00 €	31,00 €	20,60 €	37,00 €	32,00 €	35,00 €	- €	30,00 €	35,00 €

## Comparatifs tarifs pour un mobil-home de 6-8 personnes :

	Chesnaie mobil- home	VVP Chalet	Camping du Gué	Proposition 2021
<b>Haute saison</b>				
Semaine	444,00 €	480,00 €	498,00 €	460,00 €
Mini-semaine	334,00 €			350,00 €
Week-end	208,00 €			210,00 €
1 nuit	124,00 €			110,00 €
Nuit supp	64,00 €		71,15 €	65,00 €
<b>Moyenne saison</b>				
Semaine	268,00 €	330,00 €	318,00 €	310,00 €
Mini-semaine	232,00 €	267,00 €	217,00 €	230,00 €
Week-end	155,00 €	220,00 €	183,00 €	175,00 €
1 nuit	98,00 €			95,00 €
Nuit supp	38,00 €	47,00 €	45,40 €	45,00 €
<b>Basse saison</b>				
Semaine	212,00 €	255,00 €	218,00 €	215,00 €
Mini-semaine	200,00 €	206,00 €	184,00 €	195,00 €
Week-end	140,00 €	170,00 €	158,00 €	150,00 €
1 nuit	98,00 €			90,00 €
Nuit supp	30,00 €	36,00 €	31,15 €	35,00 €

### Comparatifs tarifs camping :

	Chesnaie	VVP	Camping du Gué	Camping du parc château - gontier	Camping des rivières Daon	Camping rincerie	Camping murier	Camping du bac ménil	Proposition 2021	
									Chesnaie	VVP
<b>Haute saison</b>										
Forfait 1 pers		12,00 €		14,00 €	11,00 €		8,00 €			12,00 €
Forfait 2 pers										19,00 €
Forfait pers supp ad		7,00 €		4,00 €						7,00 €
Forfait pers supp enf (2-12 ans inclus )		4,20 €		3,00 €						4,00 €
Garage mort	3,70 €	- €							4,00 €	
Jeton machine à laver		- €		3,00 €						
nuit camping car sans elec		5,00 €	7-12€				5,00 €			5,00 €
nuit camping car avec elec		10,00 €					11,00 €			10,00 €
<b>Moyenne saison</b>										
Forfait 1 pers		9,10 €		10,00 €	9,00 €		5,00 €			9,50 €
Forfait 2 pers		- €								14,50 €
Forfait pers supp ad		5,00 €		3,00 €						5,00 €
Forfait pers supp enf		2,50 €		3,00 €						3,00 €
Garage mort	3,90 €	- €		5,00 €						4,00 €
Jeton machine à laver		- €		3,00 €			5,00 €			
nuit camping car sans elec		5,00 €	7-13€				11,00 €			5,00 €
nuit camping car avec elec		10,00 €								10,00 €
tarif au mois 1 pers 1 emplacement		161,00 €								170,00 €
personne supp au mois		108,00 €								110,00 €
Nuitée tente bivouac										21,00 €
<b>A l'année</b>										
Forfait 1 pers	5,60 €		6,70 €			12,00 €		9,00 €	6,00 €	
Forfait 2 pers	10,30 €		8,85 €						11,00 €	
Forfait pers supp ad	3,70 €		4,00 €		4,00 €	3,50 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	
Forfait pers supp enf	3,10 €				3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €	2,50 €	
Garage mort	2,10 €				5,00 €		4,00 €		3,00 €	
Jeton machine à laver	4,70 €		4,20 €		3,00 €			3,00 €	3,50 €	
nuit camping car sans élec	5,00 €									
nuit camping car avec elec										

## 3– Convention de partenariats avec la Fondation du Patrimoine

En 2019, une demande de subvention de la Fondation du patrimoine à été adressée à la communauté de communes sous la forme d'une convention d'objectifs et de partenariat.

La convention de partenariat vise à accorder des aides aux propriétaires privés souhaitant engager des travaux de restauration sur le territoire communautaire. Les typologies de patrimoine concernées sont très variées : longères, granges, chaumières, corps de ferme, fours à pain mais aussi chapelles, ou encore lavoirs.

Grâce à cette subvention la communauté de communes permettrait aux propriétaires privés ou public de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre de projet de restauration pour les dossiers labellisés mais également de bénéficier d'une subvention à hauteur de 1 à 2% du montant des travaux ainsi que de la défiscalisation.

D'autre part la Fondation du patrimoine propose également différents dispositifs d'aides financières sous la forme d'appel aux dons ou de mécénat.

**Différentes rencontres ont été organisées en 2019 avec la fondation du patrimoine afin d'évoquer cette question, aboutissant à la proposition de plafonner cette subvention à hauteur de 1500€/An**

Lors du conseil communautaire du 25/02, il a été délégué au bureau la validation de la convention proposée par la fondation du patrimoine. **Il est proposé à la commission la validation de cette subvention ainsi que l'organisation d'une rencontre avec le délégué départemental pour clarifier les modalités de la convention et en finaliser la signature.**

## Quelques chiffres de la Fondation ( 2000-2020 ) pour le Pays de Meslay Grez

Environ quatre millions d'euros de travaux de restauration entrepris avec le soutien de la fondation sur le territoire sur 20 ans

Subventions pour les projets labellisés

### La Délégation de la Mayenne sur le territoire de la CC du Pays de Meslay Grez depuis l'origine au 19/10/20

Dépenses		Recettes	
Cotisation de la CC	- €	Fondation du patrimoine - Subventions Labels (Conseil départemental et autres)	43 131,23 €
Cotisations des communes de la CC	2 500,00 €	Fondation du patrimoine - Dons collectés	51 495,00 €
		Fondation du patrimoine - Aides accordées	15 100,00 €
<b>Total</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>109 726,23 €</b>

Dons récoltés dans le cadre des souscriptions

Aides directes versées par la fondation dans le cadre des souscriptions



ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, représentée par son Président, Monsieur Bernard BONZARD, agissant en qualité et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° ..... en date du ..... réceptionnée en Sous-Préfecture le ....., dont un extrait certifié conforme va demeurer annexé aux présentes après mention. Etant indiqué par ailleurs que le siège légal de l'établissement est situé au Pôle Intercommunal, 1 voie de la Guénière, BP 16 à MESLAY-DU-MAINE (53170).

ET

La Fondation du patrimoine, délégation départementale de la Mayenne, représentée par son délégué départemental, Monsieur Michel MEILHAC, agissant en qualité. Etant précisé que le siège légal de délégation départementale de la Fondation est situé au 110 rue de Frémur à ANGERS (49000).

#### EXPOSE PREALABLE

Créée par la loi du 2 juillet 1995, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti et mobilier de proximité, le plus souvent non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez conduit depuis de nombreuses années une politique de valorisation et d'animation du patrimoine.

1 / 5

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et d'objectifs entre la délégation départementale mayennaise de la Fondation du patrimoine et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Elle aborde deux volets de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine de proximité, à savoir le label d'une part, et les projets publics d'autre part.

#### Chapitre « Label »

#### Article 2 : Définition « Label Fondation du patrimoine »

La loi du 2 juillet 1995 crée la Fondation du patrimoine autorisée celle-ci à définir un label aux édifices non protégés, afin de favoriser la conservation et la mise en valeur d'immeubles particulièrement caractéristiques du patrimoine et de l'architecture locale. Par l'attribution de son label, la Fondation du patrimoine permet aux propriétaires privés de bénéficier d'une aide de l'Etat sous forme de déductions fiscales.

Trois catégories d'immeubles entrent dans le champ d'application du dispositif du label de la Fondation du patrimoine

- Les immeubles non habitables, situés tant en zone rurale qu'en zone urbanisée, constituant le petit patrimoine de proximité (pigeonniers, lavoirs, fours à pain, locaux artisanaux, chapelles, moulins, monuments funéraires, calvaires, murs de clôture et d'enceinte etc...);
- Les immeubles habitables ou non habitables, situés en milieu rural ou en milieu urbain dans les " zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager " (ZPPAUP) créées en application des dispositions de la loi n°93-8 du 7 janvier 1983 modifiée et du décret n°84-304 du 25 avril 1984 ;
- Les immeubles habitables ou non habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (fermes, maisons de village, granges, maisons de maître, manoirs ruraux...). La notion de patrimoine rural ne renvoie pas à la taille de la commune où est situé l'immeuble, mais aux caractéristiques de l'immeuble.

#### Article 3 : Instruction et Attribution du Label

La délégation départementale de la Fondation du patrimoine assure l'instruction des demandes d'obtention du label, dont elle est destinataire pour le territoire communautaire.

Après instruction du dossier, et vérification de sa conformité avec le règlement, la délégation attribue son label. Mais l'obtention définitive du label nécessite également que la Fondation apporte au propriétaire une subvention minimum de 1% du montant des travaux toutes taxes comprises.

#### Article 4 : Modalités financières « Label Fondation du patrimoine »

La délégation départementale de la Fondation du patrimoine assure le financement du 1% minimum du montant des travaux des dossiers à partir de ses ressources propres (déconcentration des crédits nationaux et régionaux de la Fondation, subvention régionale et départementale).

2 / 5

Afin de conforter et d'amplifier les rénovations du patrimoine de qualité sur le territoire communautaire, de développer les activités d'artisanat d'art et de restauration et d'améliorer le cadre de vie, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'engage à apporter, par le biais de la délégation mayennaise de la Fondation du patrimoine et du dispositif « Label de la Fondation du patrimoine », une aide financière aux propriétaires privés qui restaurent conformément aux préconisations de cette dernière et à celle des Architectes des Bâtiments de France, un élément bâti habitable ou non habitable.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'engage donc à prendre en charge le 1% du montant total des travaux labellisés par la délégation départementale de la Fondation du patrimoine. Cette somme est versée à la délégation départementale de la Fondation du patrimoine et constitue la subvention due légalement par cette dernière lors de l'attribution du label. Ce montant est fixé à ..... euros maximum par an, pour la durée de la convention triennale 2019-2021.

La subvention annuelle de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est versée, dans la limite maximum de ..... euros, sur présentation d'un état arrêté des dossiers instruits et labellisés « Fondation du patrimoine » au 30 octobre de l'année.

#### Chapitre : « Projets publics »

##### Article 5 : Définition « Projets publics »

La Communauté et les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez sont propriétaires d'un riche patrimoine mobilier et immobilier (églises, retables, tableaux, fontaines, lavoirs, chapelles, ...) pouvant faire l'objet d'une aide financière de la délégation mayennaise de la Fondation du patrimoine dans le cadre de projets de restauration.

##### Article 6 : Moyens d'action de la Fondation

Face à la rarefaction des fonds publics et aux diminutions des dotations, les collectivités recherchent des ressources financières complémentaires. A ce titre, la Fondation du patrimoine offre des moyens d'action intéressants : souscription et subvention.

**Souscription :** La souscription publique sous l'égide de la Fondation du patrimoine a pour objectif de mobiliser le mécénat de proximité des particuliers et des entreprises en faveur d'un projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association. La souscription peut permettre de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de ces projets. La Fondation du patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes ainsi recueillies (moins 6 % de frais de gestion). C'est ainsi que, par l'intermédiaire de la Fondation, une commune ou une association peut faire appel à la générosité publique. La Fondation du patrimoine, grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises affectés à un projet, ceux-ci donnant lieu à des déductions fiscales au titre de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques, de l'impôt sur les Sociétés et de l'impôt sur la Fortune Immobilière.

**Subvention :** Le soutien aux communes et aux associations peut également prendre la forme de subventions grâce, notamment, à la mobilisation de mécènes en faveur de projets de restauration et à l'attribution d'aides financées par une fraction du produit des successions en déshérence. La délégation mayennaise dispose ainsi chaque année d'une enveloppe financière, dont elle décide de l'affectation sur les projets communaux ou associatifs dont elle a connaissance.

3 / 5

##### Article 7 : Moyens d'action de la Communauté de Communes

Afin d'accompagner les communes et les associations du territoire dans la restauration des différents patrimoines de proximité dont elles sont propriétaires, la Communauté de Communes propose plusieurs moyens d'actions humains et financiers, mutualisés, en faveur des communes, souhaitant faire appel à la Fondation du patrimoine.

Les moyens d'action communautaires recensés et mutualisés sont :

- L'aide à la constitution du dossier « Fondation du patrimoine » par l'expertise et les compétences du service Patrimoine de la Communauté, en appui du service administratif de la commune,
- L'accompagnement des services transversaux communautaires au montage de l'opération de « mécénat populaire ». Il s'agit notamment de l'aide administrative et financière. De même, le service et les supports de communication communautaires peuvent être mobilisés,

##### Article 8 : Adhésion de la Communauté de Communes

En plus de son soutien annuel lié au label de la Fondation, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'engage à verser annuellement une cotisation d'adhésion de ..... euros à la Fondation du patrimoine.

##### Article 9 : Concertation

La Communauté de Communes et la Fondation du patrimoine s'engagent à créer un groupe de travail spécifique, en charge de l'instruction des dossiers de demande d'attribution du "Label Fondation du patrimoine" et des dossiers de demande de subvention, déposés au titre du patrimoine des propriétaires privés ou publics situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Elles en fixeront librement sa composition et le planning des réunions.

##### Article 10 : Communication

Sur un plan général, la Fondation du patrimoine s'engage, dans toutes ses actions de communication, à faire état du soutien lui étant apporté par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

De même, et en règle générale, sur tous les documents diffusés par la Fondation du patrimoine, le logo et le nom de la Communauté de Communes, collectivité partenaire, devront apparaître.

La Communauté de Communes et les communes s'engagent également à communiquer sur le partenariat engagé avec la Fondation du patrimoine, ainsi que sur les financements apportés aux porteurs de projet, qu'ils soient privés ou publics.

##### Article 11 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période de 3 ans qui s'achèvera le 31 décembre 2021.

##### Article 12 : Modification de la présente convention

La présente convention pourra être modifiée à tout moment, d'un commun accord entre les parties, par voie d'avenant.

##### Article 13 : Résiliation de la présente convention

La présente convention pourra être résiliée sur l'initiative de l'une ou l'autre, des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception.

La résiliation prendra alors effet à compter du 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle elle aura été notifiée pourvu que cette notification intervienne avant le 30 octobre de la même année.

Cela étant, et par exception aux dispositions qui précèdent, la convention pourra être résiliée à tout moment, et sans préavis, dans les cas suivants :

- D'un commun accord entre les parties,
- Par la collectivité ou la délégation de la Fondation si l'une ou l'autre constate, après une seule mise en demeure restée sans effet, que l'autre partie ne remplit pas tout ou partie des obligations contractées par elle au titre des présentes.

##### Article 14 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile comme indiqué à l'en-tête dans leur désignation.

##### Article 15 : Attribution de juridiction

Par ailleurs les litiges susceptibles de naître de l'exécution de la présente convention seront susceptibles d'être portés, sur l'initiative de la partie la plus diligente, devant les tribunaux du ressort duquel dépend la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

FAIT À MESLAY-DU-MAINE, le.....

Le Président  
de la Communauté de Communes

Le Délégué départemental  
de la Fondation du patrimoine

## 4- Travaux de rénovation du VVNJ

### Opération n°59 « Rénovation VVNJ »

Lors de la séance du conseil communautaire du 1er octobre 2019 il a été validé sur proposition de la commission tourisme la rénovation de la totalité des chalets du VVNJ.

Comprenant :

- La rénovation des cuisines (optimisation des rangements, mise en place d'un plan de travail optimisé, mise en place d'une hotte, mise en place d'un grand réfrigérateur avec partie congélation, un emplacement lave-vaisselle, un emplacement micro ondes, une plaque de cuisson électrique.
- La rénovation des salles de bain (mise en place d'un meuble avec rangements comprenant le lavabo, mise en place d'un sèche serviettes, mise en place d'une porte coulissante en remplacement de la porte existante (pour 10 chalets, un chalet PMR non concerné), la réfection de la douche et de l'ensemble des robinetteries dont l'entretien devra être aisé)
- La suppression des cheminées et son remplacement par un espace salon
- La reprise en peinture de l'ensemble des murs et plafonds en accompagnement des travaux ci-dessus
- La mise en place de rideaux électriques sur les baies vitrées ( EN OPTION )

Opération n°59 " Rénovation VVNJ "			
Article	Désignation	BP 2020	Réalisé 2020
<b>DEPENSES</b>			
2313	Rénovation VVNJ	300 000,00 €	
<b>RECETTES</b>			
1641	Emprunt	240 000,00 €	- €
1311	DETR	60 000,00 €	- €

Subvention DETR non obtenue pour 2020 , emprunt à réévaluer et/ou compléter par recherche de subventions

Avant rénovation



Projet



Après rénovation



Concernant les travaux de rénovation afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire il est proposé

- D'effectuer un diagnostic concernant les radiateurs et d'effectuer le remplacement des convecteurs les plus anciens en interne.
- De remplacer l'option volets roulants électriques ( 33 815,50 €) par des volets roulants manuels ou des stores opaques uniquement sur les fenêtres des chambres et mettre des rideaux sur les deux baies vitrées centrales (Option volets roulants manuels en attente de chiffrage pour les baies vitrées )
- D'ajouter un caisson de rangement sur le haut du caisson du réfrigérateur
- D'étudier la possibilité d'effectuer une isolation à 1€ sur la totalité des chalets

Suivi financier de l'opération

Mobilier + électroménager	24 394,38 €
Rénovation 11 chalets	243 703,04 €
Caisson supp cuisine	5 912,32 €
Pose de volets ext à manivelle en applique	6 241,40 €
	280 251,14 €

Avis de la commission réunie le 19/10 :

Tourisme & Patrimoine

La commission souligne les résultats financiers positifs des hébergements au vu du contexte sanitaire et émet un avis favorable concernant la proposition tarifaire 2021

Concernant la convention avec la Fondation du Patrimoine, la commission souligne l'importance des opérations de rénovation déjà entreprises sur le territoire par ce biais et émet un avis favorable à la signature de la convention dans la limite de 1500€/an

Elle se positionne également favorablement concernant les propositions faites dans le cadre de la rénovation du VVNJ :

- Diagnostic des radiateurs et remplacement en interne
- Volets roulants manuels en extérieur plutôt que des volets roulants électriques
- Ajout d'un caisson de rangement au dessus du réfrigérateur
- Étude pour isolation à 1€

La commission s'interroge toutefois sur la possibilité de remplacer dans les chalets qui ne sont pas encore rénovés la plaque deux feux par une trois feux

AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Jacques Sabin précise que les recettes prévisionnelles 2020, même avec la crise sanitaire, devraient être en légères progression par rapport à l'année 2019 sans pour autant être à la hauteur des prévisions qui avaient été ambitieuses au vu des contrats signés et des objectifs fixés si l'année 2020 avait été une année touristique « normale ».

Quant aux tarifs des hébergements proposés, l'objectif est de remettre les tarifs des hébergements du territoire au niveau des tarifs pratiqués par les territoires voisins et favoriser le remplissage des sites.

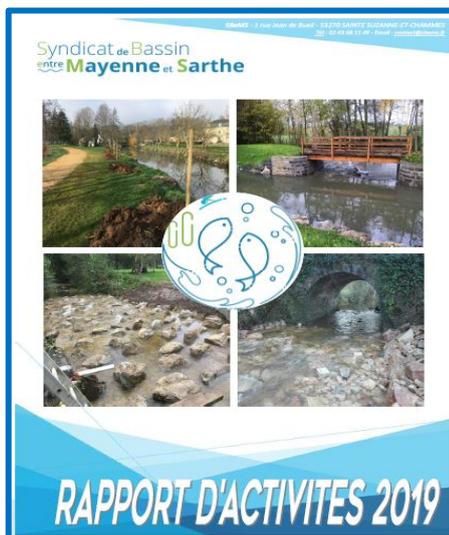
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la proposition numéro 1 concernant la clause COVID dans les contrats de la saison culturelle.
- Valide la politique tarifaire 2021 pour les hébergements touristiques et fixe les tarifs 2021 comme proposé,
- Autorise le Président à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine.
- Valide le versement d'une subvention dans la limite de 1500€/an à la Fondation du patrimoine pour la durée de la convention.
- Valide les opérations proposées dans le cadre de la rénovation du VVNJ.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

# VI – Gémapi ; rapport annuels SBEMS et JAVO

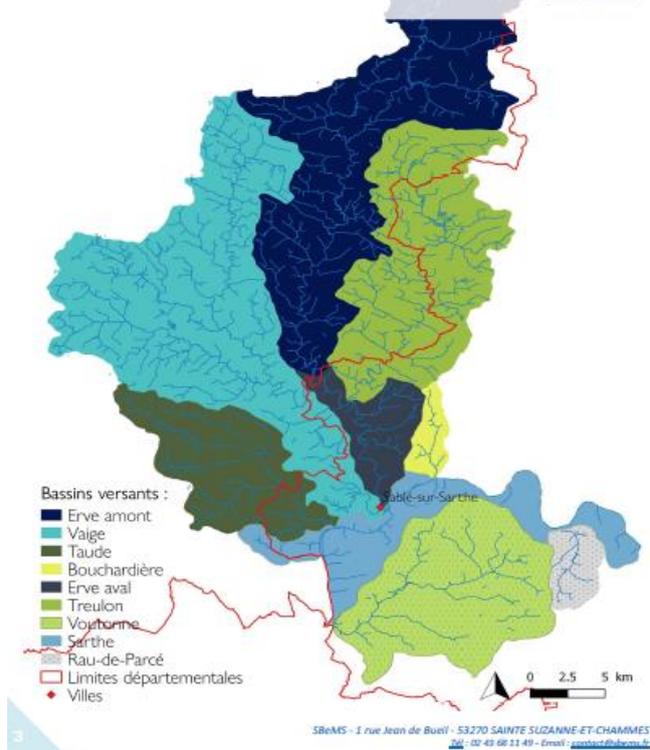
Rapporteur : Michel Cottereau, Vice-Président

## Rapport annuel SBEMS



### LE BASSIN VERSANT DU SBEMS

Bassins versants du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe



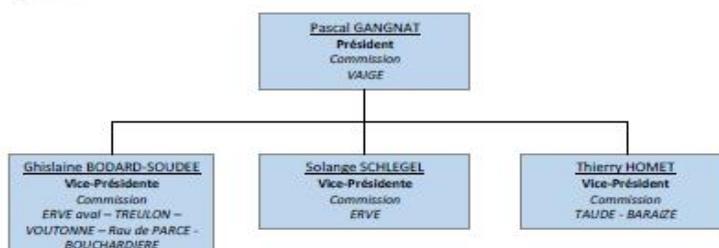
## LES ELUS

### Les membres du comité syndical

EPCI	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
CC des Colivrons	Solange	SCHLEGEL	Robert	MASSOT
	Jean-Pierre	MORTEVEILLE	Robert	TROU
	Ariette	LEUTELIER	Michel	DURAND
	Adélaïde	DEJARDIN	Yvon	BUARD
	Marcel	DUCHÉMIN	Antoine	JOSSET
	Emile	TATIN	Jean-Pierre	AUBIN
CC Meslay-Grez	Pascal	GANGNAT	Guillaume	BELAIR
	Paul	LAMBERT	Jean-Pierre	OLIVIER
	Franck	LEGEAY	Thierry	GLITTER
	Pierre	BORDIER	Jean-Claude	BREHIN
	Jean-François	LASSALLE	Bernard	BOIZARD
	Jean-Luc	LANDELLE	Nicolas	RAGAIGNE
CC Sablé	Ghislaine	BODARD-SOUDEE	Fernand	LEROY
	Jean-Luc	BERGER	Clair	GUERINEAU
	Gérard	DAVID	Alain	LAVOUE
	Pierre	PATERNE	Yves	RENOLT
	Yves	PINIAU	Dominique	LEROY
	Thierry	HOMET	Loïc	GUERIN
CC LBN	Michel	LELIEGE	Catherine	PAULOUIN
	Maurice	DULUARD	Gaëtan	GERBAULT
CCCCPS	Hugues	BOMBLED	Dominique	GENEST



### Le bureau



## LES DELIBERATIONS ADOPTÉES EN 2019

### Réunion du 24 janvier 2019 :

- > Elections du Président et des Vice-Présidents
- > Délégation d'attributions du comité syndical au Président
- > Indemnité de fonction aux élus
- > Mise en place de la CAO
- > Désignation d'un délégué au CNAS

### Réunion du 12 Février 2019 :

- > Adhésion au contrat groupe du CDG – Assurance statutaire
- > Approbation règlement intérieur du SBeMS
- > Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement
- > Convention de mise à disposition d'un agent
- > Demande de subvention pour la manifestation « Planète en Fête »
- > Partage du matériel avec le Syndicat JAVO

#### Réunion du 10 Avril 2019 :

- > Acquisition ancienne gendarmerie à STE SUZANNE et rénovation
- > Adhésion au CNAS
- > Amortissements
- > Budget 2019
- > Contribution EPCI membres pour 2019
- > Convention avec POLLENIZ
- > Convention de délégation de compétence avec la CCPCG
- > Convention de mise à disposition d'un agent vers la 3C
- > Instauration prime intéressement collectif
- > Participation employeur
- > Programme de travaux 2019
- > Remboursement participation CCPCG – Part excédent du SB TAUDE
- > Résultats 2018

#### Réunion du 27 Septembre 2019 :

- > Avenant 1 – Lot 3 – Contournement du plan d'eau de la Rotrie à VAIGES
- > Avis sur demande installation PFC
- > Contrat d'apprentissage – BTSA GPN
- > Création du RIFSEEP
- > Demande de subvention auprès de l'AELB pour Animation 2020
- > Décision modificative n°1

#### Réunion du 18 Décembre 2019 :

- > Avenant 1 – Lot 2 – Travaux CTMA ERVE 2018
- > Acte relatif aux obligations réelles environnementales (ORE) – LA BAZOUGE DE CHEMERE
- > Adoption du programme d'actions sur la Voutonne (2021-2026)
- > Décision modificative n°2
- > Débat d'orientation budgétaire 2020
- > Indemnité du trésorier pour 2019
- > Mise en écourues sur l'Erve aval
- > Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2020

## LES COMMISSIONS

### COMMISSIONS TERRITORIALES

A la création du SBEMS, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Commission Vaige	P. GANGNAT	> 32 communes
Commission Erve aval, Treulon & Bouchardière	G. BOOARD-SOUDEE	> 16 communes
Commission Voutonne & Rau de Parcé	G. BOOARD-SOUDEE	> 10 communes
Commission Erve	S. SCHLEGEL	> 24 communes
Commission Taude / Baraize	T. HOMET	> 9 communes

Commission ERVE	Commission ERVE Aval - TREULON - BOUCHARDIERE	Commission VAIGE	Commission TAUDE - BARAIZE
Auval le Bénerger	Auvers-le-Hamon	Auvers-le-Hamon	Boussury
Blandouet-Saint-Jean	Juigné sur Sarthe	Boussury	Sablé sur Sarthe
Evron	Juigné sur Sarthe	Sablé sur Sarthe	Souigné sur Sarthe
Livet	Blandouet St Jean	Souigné sur Sarthe	Beaumont Pied-de-Bœuf
Sainte Suzanne et Chammes	Sainte Suzanne et Chammes	Blandouet-St Jean	Bouère
St Georges sur Erve	Soulgès	La Chapelle Raisouin	Grez en Bouère
St Léger	Thorigné en Charrie	Livet	St Brice
St Martin de Connée	Torcé viviers en Charrie	Sainte Suzanne-et-Chammes	St Charles Forêt
St Pierre sur Erve	Vassé	St Georges-le-Frichard	St Loup du Dorât
St Pierre sur Orthe	Brillon	St Léger	
Saulgé	Joué en Charrie	Saulgé	
Thorigné en Charrie	Poillé sur Vigne	Vaigès	
Torcé Viviers en Charrie	St Denis d'Orques	Arpennes	
Vaigès	Vini en Champagne	Val du Maine	
Vinardé	Val du Maine	Bauzouges	
Voutré	Bannes	Beaumont Pied-de-Bœuf	
Val-du-Maine	Cossé en Champagne	Bouère	
Bannes		Chéméré-le-Roi	
Chéméré-le-Roi		Grez en Bouère	
Cossé en Champagne		La Batouze de Chéméré	
La Bazouze de Chéméré		La Crotte	
Bouessé-Vassé		Le Bignon du Maine	
		Le Buret	
		Maisoncelles du Maine	
		Meslay du Maine	
		Préaux	
		Ruillé-Froid-Fonds	
		St Brice	
		St Charles la Forêt	
		St Denis du Maine	
		St Loup du Dorât	
		Villiers-Charlemagne	

Commission VOUTONNE
Courtilliers
Durail
Le Bailleur
Louailles
Notre Dame du Pe
Parce sur Sarthe
Préigné
Sablé sur Sarthe
Sokosmes

#### Membres :

- Le Vice-Président ou le Président en charge de la Commission
- Le Président du SBEMS (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

#### Rôles des Commissions

- Présenter les projets du SBEMS
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

#### COMMISSION THEMATIQUE

Commission Prévention Inondation (P. GANGNAT)  
- Ensemble des communes du SBEMS

#### Membres :

- Le Président
- Le bureau
- 2 élus du SBEMS par EPCI-fp (à définir)
- Collectivités concernées : DREAL, DDT...

- Toutes personnes jugées utiles

#### Réunions des Commissions en 2019 :

- > Commission Vaige : 26 avril 2019 à MESLAY DU MAINE
- > Commission Erve aval, Treulon & Bouchardière + Voutonne & Rau de Parcé : 25 avril 2019 à SABLE-SUR-SARTHE
- > Commission Erve : 24 avril 2019 à STE SUZANNE-ET-CHAMMES
- > Commission Taude / Baraize : 25 avril 2019 à SOUVIGNE-SUR-SARTHE

#### L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

- > Equipe Technique :
  - ↳ **Xavier SEIGNEURET**, Technicien Milieux Aquatiques et Coordinateur Technique, en charge des bassins de l'Erve, de la Vaige, et du suivi du conventionnement pour les territoires de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdeau.
  - ↳ **Cécilia ANDRE**, Technicienne Milieux Aquatiques, en charge des bassins de la Taude, du Baraize, de l'Erve aval, du Treulon, du Rau de Parcé et de la Bouchardière et de la Voutonne.
- > Equipe administrative :
  - ↳ **Aurélié MASSOT**, à mi-temps pour la gestion administrative et financière du SBeMS, et mise à disposition à mi-temps au Syndicat JAVO.
- > Apprentis de Xavier SEIGNEURET :
  - ↳ **Aline GOUIER**, Apprenti (du 5 septembre 2018 au 31 août 2019) en Licence professionnelle Analyses et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité (ATIB) 2018/2019, à l'université LYON 1  
Mission confiée : Effectuer un inventaire du peuplement de Mulette épaisse sur la rivière de la Vaige dans un enjeu de politique de travaux de renaturation. (Rapport en annexe)
  - ↳ **Paul CEZARD**, Apprenti (du 2 septembre 2019 au 31 août 2021) en BTSA Gestion et Protection de la Nature au CFA La Lande de la Rencontre à ST AUBIN DU CORMIER.  
Mission confiée : Travail sur aménagement du Vassé et du Langrotte + Animations diverses sur le territoire

#### LES FINANCES

##### ↳ Le compte administratif 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Report Op. de l'ex.		122 008,80	384 458,55		384 458,55	122 008,80
	366 343,27	501 037,67	624 321,86	809 462,70	990 665,13	1 310 500,37
<b>TOTAUX</b>	<b>366 343,27</b>	<b>623 126,47</b>	<b>1 008 780,41</b>	<b>809 462,70</b>	<b>1 375 123,68</b>	<b>1 432 589,17</b>
Résultats clôture		256 783,20	199 317,71		199 317,71	256 783,20
RAR			394 330,00	574 500,00	394 330,00	574 500,00
<b>TOTAUX cumulés</b>		<b>256 783,20</b>	<b>593 647,71</b>	<b>574 500,00</b>	<b>593 647,71</b>	<b>831 283,20</b>
Résultats définitifs		256 783,20	19 147,71			237 635,49

##### ↳ Le budget primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
<b>DEPENSES</b>	<b>685 883,12</b>	<b>1 582 537,61</b>
<b>RECETTES</b>	<b>685 883,12</b>	<b>1 582 537,61</b>

##### ↳ Le tableau d'amortissement de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2019	29 412,57	17 281,17	1 169,12	16 112,05
2020	13 300,52	6 233,15	565,63	5 667,52
2021	7 633,00	6 233,15	327,21	5 905,94
2022	1 727,06	1 805,86	78,80	1 727,06
		<b>31 553,33</b>	<b>2 140,76</b>	<b>29 412,57</b>

##### ↳ Les participations des Communautés de communes adhérentes pour 2019

EPCI adhérentes	Cle répartition %	Cotisations 2018	Cotisations GEMAPI 2019
CC des Coëvrons	25,6	97 210 €	76 800 €
CC de Sablé	38,2	130 500 €	114 600 €
CC Pays Meslay Grez	30,7	93 880 €	92 100 €
CC Champagne Conflinoise Pays de Sillé	0,1	0 €	300 €
CC Loué Brûlon Noyen	5,4	4 630 €	16 200 €
		<b>326 200 €</b>	<b>300 000 €</b>

#### LES ACTIONS 2019

##### > Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : ETUDES

Etude – Aménagement de 3 ouvrages sur l'Erve (L'Aunay à ASSE, Grattasac à VOUTRE et Bourg de ST JEAN)	
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 14 556,00 €
Etude – Aménagement du Moulin de Mariette à BEAUMONT PIED DE BOEUF	
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 2 508,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 2 = 1 824,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 3 = 2 052,00 €
Etude – Contournement du plan d'eau des Chauvinières à STE SUZANNE	
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 8 988,00 €

Etude – Plans et calcul hydrauliques – Contournement plan d'eau de la Rotrie à VAIGES	
☞ HYDRO CONCEPT.....	Acompte = 2 280,00 €
☞ HYDRO CONCEPT.....	Solde = 1 596,00 €

> Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : **TRAVAUX**

Restauration de la continuité écologique sur l'ERVE – CTMA 2019 – Lot 1	
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 1 = 101 094,00 €
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 2 = 70 326,00 €
Continuité écologique sur l'ERVE – Travaux complémentaires : Recharges au site de Montguyon à SAULGES	
☞ SNTP SALMON .....	11 028,00 €
Restauration de la continuité écologique sur la VAIGE – CTMA 2019 – Lot 2	
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 1 = 37 044,00 €
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 2 = 22 656,00 €
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 3 = 41 340,00 €
Contournement du plan d'eau de la Rotrie à VAIGES – CTMA 2019 – Lot 3	
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 1 = 97 032,00 €
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 2 = 34 308,00 €
☞ SNTP SALMON .....	Solde = 15 036,00 €
Renaturation sur l'ERVE et la VAIGE – CTMA 2019 – Lot 4	
☞ SNTP SALMON .....	Acompte 1 = 10 080,00 €
Renaturation sur l'ERVE – CTMA 2018 – Lot 2	
☞ Thierry LEMEE TP .....	Acompte 1 = 4 380,00 €
☞ Thierry LEMEE TP .....	Acompte 2 = 52 344,00 €
Aménagement d'abreuvoirs sur l'ERVE et TREULON – CTMA 2018 – Lot 2	
☞ Thierry LEMEE TP .....	Acompte 1 = 28 863,95 €
Entretien sur l'ERVE et TREULON – CTMA 2018 – Lot 1	
☞ GENIE .....	Acompte 2 = 3 502,90 €
☞ GENIE .....	Acompte 3 = 11 726,80 €
☞ GENIE .....	Acompte 4 = 5 523,20 €
Entretien sur la TAUDE – CTMA 2018 – Lot 1	
☞ GENIE .....	Acompte 3 = 5 382,40 €
☞ GENIE .....	Acompte 4 = 17 105,60 €
☞ GENIE .....	Acompte 5 = 5 163,60 €
☞ GENIE .....	Acompte 6 = 1 114,00 €
☞ GENIE .....	Acompte 7 = 7 546,70 €
☞ GENIE .....	Acompte 8 = 1 564,20 €
Débroussaillage de l'Erve – Année 2018	
☞ Chantier d'insertion de la 3C « Vert Avenir » .....	8 880,00 €
Renaturation sur l'ERVE – CTMA 2017 – Lot 2	
☞ SNTP SALMON .....	Solde = 8 952,00 €
Enlèvement d'embâcles à VAL-DU-MAINE (Ballée)	
☞ GENIE .....	219,00 €

> Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : **SUIVI**

Suivi des indicateurs sur l'ERVE – CTMA 2018	
☞ HYDRO CONCEPT.....	Solde = 3 132,00 €
Suivi des indicateurs sur la VAIGE – CTMA 2018	
☞ HYDRO CONCEPT.....	Solde = 3 132,00 €
Suivi des indicateurs sur le Vassé – CTMA 2019	
☞ HYDRO CONCEPT.....	Acompte = 1 494,00 €

> Travaux hors Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Intervention pour arrachage manuel de la Jussie à SABLE SUR SARTHE	
☞ GENIE .....	4 704,25 €
Réalisation d'une pêche électrique sur la Vaige – Observation de la Mulette épaisse	
☞ Fédération de pêche de la Mayenne .....	728,00 €

> Investissement divers

Achat de 2 PC portables ☛ DARTY Ouest .....	1 738,00 €
Logiciel compta et paie – Cession et droit d'utilisation pour 2019 ☛ SEGILOG – BERGER LEVRAULT .....	1 944,00 €
Acquisition ancienne gendarmerie de STE SUZANNE pour futurs locaux du SBeMS ☛ SCP MESLIER - LEMAIRE .....	42 100,00 €
Honoraires – Maîtrise d'œuvre – Rénovation ancienne gendarmerie en futurs locaux du SBeMS ☛ Laurent BOISSEAU - Architecte .....	Acompte 1 – 4 714,78 €
Achat de matériels de mesure : Courantomètre et Topomètre ☛ SDMO QUINIQU .....	1 648,12 €
Achat outillages : Perceuse et Meuleuse ☛ ESPACE EMERAUDE .....	715,53 €
Reprise compta anciens syndicats et transfert vers SBeMS ☛ SEGILOG – BERGER LEVRAULT .....	2 736,00 €
Mise à jour – Site Internet des Syndicats (SBeMS et JAVO) ☛ ABTEL Informatique .....	1 410,00 €
Création identité graphique du SBeMS (logo, ...) ☛ ABTEL Informatique .....	1 610,40 €

**LE BIVAN DES ACTIONS 2019**

**Bassin versant de l'Erve amont**

> CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

☛ Moulin de Pré à SAULGES (Ouvrage avec droit d'eau valide)

Travaux réalisés :

- Arasement partiel du déversoir + clapet
- Suppression du clapet
- Construction d'une rampe en enrochement
- Suppression des arbres sur la chaussée
- Reprise des murs sur 50 ml
- Confortement de berges – géorille
- Mise en place de recharges (aval des ponceaux)
- Usages amont : 3 abreuvoirs + clôtures
- + Travaux connexes : Moulin de Montguyon

Coût des travaux : - Estimé = 61 280 € HT >>> Réel = 58 605 € HT  
+ Travaux connexes à Montguyon = 9 190 € HT



Travaux connexes à Montguyon

☛ Moulin aux Moines à ST JEAN SUR ERVE/ST PIERRE SUR ERVE (Ouvrage ne possédant plus de droit d'eau valide)

Travaux réalisés :

- Suppression du clapet
- Reprise des murs des bajoyers
- Construction d'une rampe en enrochement
- Suppression de 50 peupliers
- Enlèvement des dépôts vaseux dans l'ancien bief  
– Suppression du vannage de l'ancien Moulin (+ Remplacement par une conduite)
- Mise en place de recharges et Clôtures

Coût des travaux : - Estimé = 39 699 € HT >>> Réel = 30 295 € HT



AVANT TRAVAUX

APRES TRAVAUX

#### Moulin de la Motte à ST JEAN SUR ERVE (Ouvrage avec droit d'eau valide)

##### Travaux réalisés :

- Suppression du clapet
- Arasement du déversoir de 60 cm
- Construction d'une rampe en enrochement
- Suppression de 14 peupliers
- Curage partiel du bief et création d'un îlot
- Reprise des murs au droit du Moulin
- Ouverture de l'arche rive droite
- Mise en place de recharges
- Usages amont : 4 abreuvoirs + clôtures

Coût des travaux : - Estimé = 42 088 € HT >>> Réel = 53 950 € HT

Quelques travaux supplémentaires avaient été ajoutés au marché par rapport à ce que le bureau d'études avait prévu initialement. En + : enlèvement de 9 peupliers, ouverture de l'arche rive gauche du Moulin

Respect des usages amont : 4 abreuvoirs + 400 ml de clôtures + enlèvement d'embâcles



#### > RESTAURATION DE RUISSEAUX, PLANTATIONS, ENTRETIEN ET EMBÂCLES

##### Ruisseau du Pont d'Orval

Entretien, enlèvement d'embâcles, recharges et abreuvoirs

##### Aménagement d'abreuvoirs et installation de passerelles

##### Plantations, entretien et enlèvement d'embâcles



#### > DIVERS

##### Colmatage de filtres sur le ruisseau du Langrotte à VANGES, au niveau de la carrière des Hunnufières.

##### Travaux réalisés :

- Décaissement du lit
- Mise en place d'argile
- Recharges granulométriques

Travaux pris en charge par le carrier avec une maîtrise d'œuvre du SBEMS.

Le colmatage réalisé fonctionne très bien mais une autre fuite a été détecté 30 m en aval. Le carrier a donné son accord pour les travaux de colmatage de cette nouvelle fuite.



##### Restauration de berges à VAL DU MAINE

Recharges granulométriques financées par le SBEMS

#### > ETUDES

En cours de finalisation :

- Moulin de L'Aunay à ASSE LE BERENGER (droit d'eau valide)  
Aménagement d'une rampe en enrochement

- Moulin de Gratte-Sac à VOULRE (droit d'eau valide)  
Aménagement d'une passe à poissons

Porter à connaissance déposé en DDT

- Bourg de St Jean à BLANDOUET-ST-JEAN (pas de droit d'eau)  
Suppression des 3 clapets et d'une passerelle – arasement déversoir  
Rampe en enrochement  
Alimentation du plan d'eau  
Déconnexion du plan d'eau, régularisation en eau close  
(Avis favorable du Conseil municipal en septembre 2019)

- Plan d'eau des Chauvinières à STE SUZANNE-ET-CHAMMES (situation à régulariser)  
Contournement en rive droite  
(Le plan d'eau sera régularisé en eau close.)

#### > BILAN FINANCIER « ERVE » 2019

- Continuité écologique =	152 040 € HT	soit 182 448 € TTC
- Restauration ruisseau + lutte piétinement =	78 800 € HT	soit 94 560 € TTC
- Embâcles + Plantations + Plantes invasives =	7 182,50 € HT	soit 8 619 € TTC
- Entretien =	9 100 € HT	soit 9 100 € TTC
- Etudes =	12 130 € HT	soit 14 556 € TTC

**TOTAL = 294 727 € TTC + RAR = 40 004 € TTC**

(Total prévu = 322 260 € TTC)

## Bassin versant de la Voige

### > CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

#### Moulin de Burv à LA CROÏPTE

Travaux réalisés :

- Suppression de 12 peupliers
- Agrandissement de la section de décharge
- Réfection des culées en pierres
- Construction d'une rampe en enrochement
- Curage du bief et aménagement
- Aménagement d'une passerelle
- Recharges granulométriques
- Création d'une mare à amphibien

Coût : Estimé = 59 134 € TTC >>> Réel = 56 466 € TTC (Marché = 47 504 € TTC + Avenant travaux supp = 8 862 €)  
(Travaux supp : Reprise mur, Bêche coco, arrachage culée, fourniture poutre)



#### Seuil du Theril à ST DENIS DU MAINE / LA CROÏPTE

Travaux réalisés :

- Découpe et suppression du déversoir
- Mise en place de banquettes et d'un cordon d'enrochement le long de la maison
- Mise en place de recharges granulométriques
  - Mise en place d'abreuvoirs « descentes aménagées » (en amont + clôtures)

Coût : Estimé = 16 536 € TTC >>> Réel = 12 096 € TTC



APRES TRAVAUX

#### Plan d'eau de l'Oriolet (ruisseau de la Robrie) à VAIGES

Le plan d'eau de l'Oriolet est situé sur le ruisseau de la Robrie. Initialement, il était prévu la suppression du plan d'eau mais avec l'installation de l'entreprise PFC, il a été décidé de réaliser un contournement du plan d'eau. Ces travaux ont été menés en collaboration avec la Communauté de Communes des Coëvrons (3C).

Travaux réalisés :

- Déconnexion du plan d'eau
  - Création d'un nouveau lit de rivière sur 350 ml
  - Recharges granulométriques
  - Mise en place de bêche « coco »
  - Mise en place de 2 ponts cadres : 12 ml et 8 ml
  - Mise en place d'une surverse

Coût des travaux :

- Réel = 131 340 € TTC

(Part SBeMS : 59 196 € TTC + Part 3C : 72 144 € TTC)

- Avenant Travaux supp = 15 036 € TTC

(Part SBeMS : 9 108 € TTC + Part 3C : 5 928 € TTC)

Travaux supp : Terrassement, fourniture et pose tuyau, pont cadre supplémentaire)

- Coût total = 146 376 € TTC



#### Moulin de la Cour à LA BAZOUGE DE CHEMERE

Travaux : Remise en fond de vallée (Chantier stoppé suite aux mauvaises conditions météorologiques, reprise en 2020)

Coût des travaux :

- Réel = 135 366 € TTC

• Réglié en 2019 : 31 200 € TTC

• Reste à réaliser sur 2020 : 104 166 € TTC



#### Déversoir de Beausoleil à LA BAZOUGE DE CHEMERE

Travaux réalisés :

- Suppression du déversoir
- Mise en place de recharges granulométriques en amont

Coût : Estimé = 12 240 € TTC >>> Réel = 6 000 € TTC

#### Clapot de la Maison Neuve à BOUJESSAY / SABLE SUR SARTHE + Seuil de l'Aiguillonnière à SABLE SUR SARTHE

Travaux reportés en 2020

### > PLANTES ENVAHISSANTES

#### Parc du Château à SABLE SUR SARTHE

Suppression manuelle des herbiers de Jussie (par le chantier d'insertion GENIE)



Avant



Après

> RESTAURATION DE RUISSEAUX

- Ruisseau du Buru
- Ruisseau de la Rotrie
- Cours Principal de la Vaige : Clôtures, Abreuvoirs doubles et simples, Recharges granulométriques

Coût des travaux : 21 785 € TTC

> REPRISE DE LA FRAYERE A LA CROFTE

Reprise de travaux pour une meilleure fonctionnalité (terrassement, ...)

**Bassin versant de l'Erve aval et du Treulon**

> TRAVAUX DIVERS

Travaux réalisés sur les communes de BLANDOUET-ST JEAN, COSSE EN CHAMPAGNE, AUVERS LE HAMON :

- Restauration berges et ripisylve, abattage d'arbres dangereux : .....	29 099,60 €
- Embâcles : .....	10 680,00 €
- Abreuvoirs, gué, clôture de retour : .....	18 873,24 €
- Empierrement (banquette, recharge), Enrochement : .....	18 575,47 €
- Création de mare et reprofilage de cours d'eau : .....	10 656,00 €



**Bassin versant de la Bouchardière et du Rau de Parcé**

> ETUDE

Etat des lieux et diagnostic de ces cours d'eau en vue de préparer le futur programme d'action du CT-EAU.

14 novembre 2019 : Réunion de lancement

Début 2020 : Prospection de terrain pour bilan.

**Bassin versant de la Voutonne**

> ETUDE

2017 : Etat des lieux et diagnostic sur le bassin versant de la Voutonne réalisés en 2017

2019 : Réalisation de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de la Voutonne

2020 : Dossier minute déposé auprès des services de la DDT de la Sarthe (sous réserve des réponses du Cas par Cas déposé en janvier 2020 auprès de la DREAL)

**Bassin versant de la Taudé et du Baraize**

> ETUDE

Etude de rétablissement de la continuité écologique et prévention du risque inondation sur le domaine du Bois Jourdan à Boubré (Ruisseau du Fondrieux, affluent principal de la Taudé). Les bâtiments sont inscrits aux monuments historiques. Depuis quelques années, avec les modifications des conditions climatiques, les inondations se multiplient sur le secteur. En aval du site, un déversoir fait obstacle à l'écoulement ; la continuité écologique n'est donc pas respectée.

13 décembre 2019 : Réunion de lancement

Début 2020 : Prospection et mesures de terrain

> TRAVAUX DIVERS

Les travaux se sont déroulés sur les communes de SAINT BRICE et SAINT DENIS D'ANJOU :

- Entretien : .....	32 218 €
- Embâcle : .....	8 160 €
- Gros abattage : .....	3 900 €
- Broyeur : .....	8 721 €
- Terre végétale : .....	3 078 €
- Terrassement : .....	14 859 €
- Enrochement : .....	21 060 €
- Empierrement dont recharge : .....	9 750 €
- Passerelle : .....	7 200 €
- Suppression de barrage ou busage : .....	1 776 €
- Abreuvoir en descente aménagée : .....	4 008 €
- Clôture de retour aux abords des abreuvoirs : .....	1 248 €
- Repositionnement de buse et mise en place de nouvelle buse Hydro-tube : .....	13 968 €



**Bassin versant de la Taudé et du Baraize + Erve aval et Treulon**

> ETUDE

14 novembre 2019 : Lancement de l'Etude bilan des CTMA de la Taudé / Baraize et de celui de l'Erve aval / Treulon

Début 2020 : Prospection de terrain pour bilan.

### > Suivi des indicateurs biologiques

En 2019, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 1 seul point de suivi a été étudié :  
- Site sur le ruisseau du Vassé à PREAUX

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

**IBG = Indice Biologique Global** : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

**IBD = Indice Biologique Diatomées** : Suivi des petites algues

**IPR = Indice Poisson Rivière** : Suivi de l'indice poissons

Site sur le ruisseau du Vassé à PREAUX (Suivi initial)

2019	IBGN Faune	11	Médiocre
	IBD Diatomées	13,4	Moyen
	IPR Poissons	16,226	Moyen

Espèce	Eteinte	P1	P2	Densité /100ml	%	
Chabot	CHA	25	15	18	7,3	3,6
Trouton	TRA	333	324	309	134,7	75,7
Luciole blanche	LOP	115	94	31	35,4	15,4
Cherabre	CHE	8	5	3	2,3	1,1
Goujon	GOU	20	11	9	5,8	2,8
Oblet	OLA	1	1	0	0,3	0,1
Perche	PER	1	1	0	0,3	0,1
Alewife	AMO	1	1	0	0,3	0,1
Nombre d'espèces		8	703		204,4	

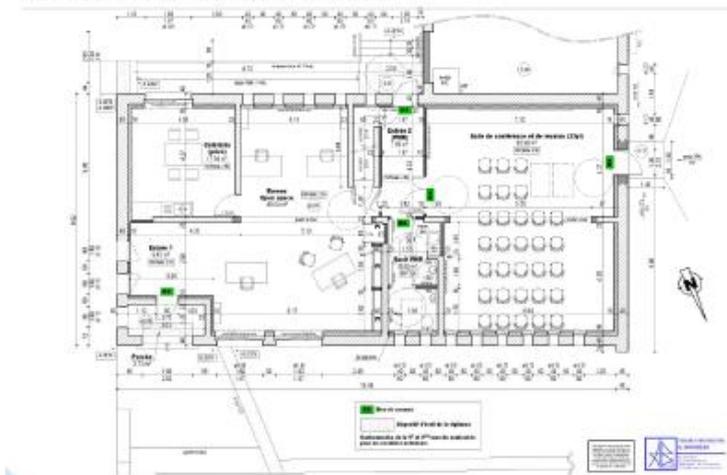
Très bon résultat IPR, à la limite du bon état

Présence de 7 espèces sur les 17 attendus (= vairons + loches – chabot pas de vandaise)

### PROJET MIS EN ROUTE EN 2019

Acquisition de l'ancienne gendarmerie de STE SUZANNE-ET-CHAMMES

Projet de rénovation du bâtiment en futurs locaux pour le SBeMS



### REVUE DE PRESSE 2019

Ouest-France  
21/01/2019

La Cropte. Les zones humides retrouvent leur caractère

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés dans l'ancienne peupleraie, une zone humide qui avait besoin de retrouver son caractère et un intérêt écologique.

Le syndicat du bassin de la Valge, aujourd'hui absorbé dans le syndicat du bassin entre Mayenne et Sarthe, a mené deux types de travaux sur la Valge en 2018.

Le premier concerne la zone humide. « Le syndicat a acheté à un propriétaire privé 8 ha d'ancienne peupleraie. L'objectif est de réaliser des travaux de restauration de zones humides d'intérêt écologique. Ils ont été réalisés en concertation avec les acteurs de l'eau, les riverains et la commune », explique Xavier Seigneuret, technicien des milieux aquatiques au syndicat du bassin entre Mayenne et Sarthe.

Les travaux ont eu lieu pendant toute l'année 2018 et viennent de se terminer. « Cet espace naturel permettra de découvrir différents types de milieux tout en se baladant près de la Valge. » Les travaux ont débuté par la suppression des peupliers. « Avant les travaux, cette zone était artificielle avec ses peupliers au détriment de la faune et la flore. »

Une frayère à brochets, un cheminement pour piétons

Puis, les grosses machines ont pris place pour créer différents espaces : une frayère à brochets, un cheminement pour piétons d'un kilomètre, trois parcelles qui seront louées prochainement pour du pâturage et trois mares pour amphibiens. Le syndicat a également restauré un vieux pont en pierre « dont on a bien dû mal à trouver sa date de réalisation » et planter 1 100 arbres tout autour des trois parcelles et le long de la rivière. « On a planté une cinquantaine d'espèces différentes. Pour le moment, ils ne sont pas bien grands mais ils devraient grandir rapidement car ils sont dans une zone humide. » Les travaux sont presque terminés. Il reste encore à installer des panneaux pédagogiques qui renseigneront sur les milieux humides, sa flore et sa faune. « Ils devraient être installés cet automne. Mais il est possible dès maintenant de se balader le long de la rivière. Il faut juste prévoir de bonnes bottes. » L'enveloppe financière pour cette première partie des travaux s'élève à 43 000 € TTC. L'agence de l'eau Loire Bretagne a financé à hauteur de 50 %, le Département à 20 % et la Région à 10 %. Le reste est pris en charge par le syndicat.

Trois barrages ont été installés

La deuxième partie des travaux se situe de l'autre côté du pont de La Cropte, côté Saint-Denis-du-Maine. « On a fait des aménagements sur la rivière la Valge dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau. La loi sur l'eau de 2006 impose la libre circulation des poissons et des sédiments. » Trois barrages ont été installés : deux chez des propriétés privées et un dans la commune. « Sur ce dernier, on a créé une passe à poissons c'est-à-dire une succession de pierres qui permet la libre franchissement du poisson tout en conservant un niveau d'eau pour la pratique de la pêche. »

Le syndicat a également refait le mécanisme et le plancher en chêne du levier. « La commune va refaire la charpente et la toiture du levier en 2019 », ajoute Paul Lambert, maire. Cette deuxième partie de travaux s'élève à 123 942 € TTC avec le même financement public que pour la première partie.

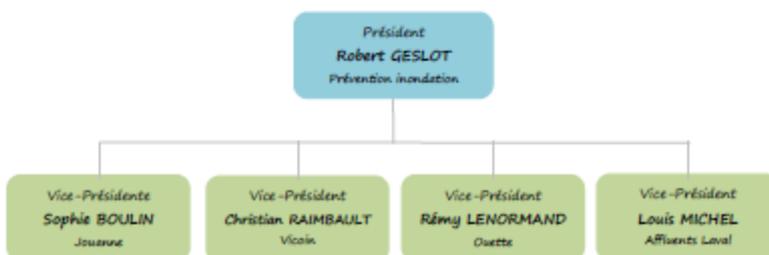




## LES FLUS

EPCI	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
CC Coëvrons	Robert	GESLOT	Claude	LANGÉVIN
	Daniel	CLIMENT	Thierry	LEMÉE
	Adélaïde	DEJARDIN	Stéphane	LAVOUE
	Marcel	DUCHEMIN	Claude	GARNIER
	Louis	BONNEAU	Jacques	LECORNE
	Guillaume	AMIARD	Jean-Noël	RAVE
	Claude	GEORGET	Thierry	HEURTAULT
CC Meslay-Grez	Philippe	SAUVAGE	Maryline	DALUPHIN
	Eric	MONTAUBAN	Joël	TESTIER
Laval Agglo	Xavier	POTTIER	Daniel	JARRY
	Sophie	BOULIN	Jean-Paul	PINEAU
	Fabrice	PAUMARD		
	Jacques	MAIGNAN	Gérard	MORIN
	Marcel	BLANCHET	Alain	ROUAULT
	Annette	CHESNEL	Jérôme	ROBERT
	Rémy	LENORMAND	Sébastien	ROUSSILLON
	Michel	FORET	Michel	ROCHERULLE
	Yannick	COQUELIN	Yoann	PICHON
	Roger	GOBE	Denis	SALMON
	Elisabeth	ROBIN	Bernard	FOUCAULT
	Guy	DELAMARCHE	Maurice	CIRON
	Bruno	MAURIN	Patrice	AUBRY
	Jean-Pierre	FOUQUET	Bruno	LAVENERE
	Christian	RAIMBAULT	François	SAINT
	Michel	FORTUNE	Christian	GRIVEAU
Louis	MICHEL	Hervé	LHOTELLIER	
Gérard	GOISBEAULT	Damien	RICHARD	

### Le bureau



## LES DELIBERATIONS

### Réunion du 22 Janvier 2019 :

- Election du Président et des Vice-Présidents
- Délégation d'attribution du comité syndical au Président
- Désignation de délégués au SAGE de la Mayenne
- Indemnités de fonctions des élus
- Mise en place de la CAO

### Réunion du 13 Février 2019 :

- Adhésion au contrat groupe du CDG53 pour l'assurance statutaire des agents
- Convention de mise à disposition d'un agent
- Ouverture de crédits en investissement avant vote du BP 2019
- Participation employeur

### Réunion du 3 Avril 2019 :

- Adhésion au CNAS
- Affectation des résultats 2018
- Vote du budget primitif 2019
- Contribution des EPCI pour 2019
- Durée des amortissements
- Programme de travaux pour 2019
- Règlement intérieur du Syndicat JAVO

### Réunion du 3 Juin 2019 :

- Décision modificative n°1
- Indemnité d'un stagiaire
- Recrutement d'un agent contracteur sur un emploi non permanent

### Réunion du 3 Septembre 2019 :

- Adoption du programme d'actions du futur contrat territorial du JAVO 2020-2025
- Avenant 1 – Etude réglementaire digne de PORT-BRILLET

### Réunion du 3 décembre 2019 :

- Décision modificative n°2
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du BOURGNEUF LA FORET vers le Syndicat JAVO
- Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- Indemnité du Trésorier pour 2019
- Indemnités des stagiaires
- Mise en place du RIFSEEP

## LES COMMISSIONS

### COMMISSIONS TERRITORIALES

A la création du Syndicat JAVO, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Commission Jouanne	S. BOULIN	> 19 communes
Commission Affluents Laval	L. MICHEL	> 10 communes
Commission Vicoin	C. RAIMBAULT	> 18 communes
Commission Ouette	R. LENORMAND	> 8 communes

Commission JOUANNE	Commission VICOIN	Commission OUETTE	Commission AFFLUENTS LAVAL
STE GEMMES LE ROBERT	AHUILLE	BAZOUGERS	CHALONS DU MAINE
EVRON	BOURGON	PARNE SUR ROC	LA CHAPELLE ANTHENAISE
CHATRES LA FORET	CHANGE	ST GEORGES LE RECHARD	LOUVERNE
MEZANGERS	L'HUSSIERE	SOULGE SUR OUETTE	MONTRLOURS
NEAU	LA BRULATTE	VILLIERS-CHARLEMAGNE	ST JEAN SUR MAYENNE
ST CHRISTOPHE DU LUAT	LAUNAY VILLIERS	LA CHAPELLE RAINSOUIN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX
LIVET EN CHARNE	LAVAL	ENTRAMMES	ARGENTRE
BREE	LE BOURGNEUF LA FORET	MAISONCELLES	BONCHAMP
MONTSURS	LE GENEST ST ISLE		CHANGE
☉ MONTSURS - ST CENERE - DEUX-EVALLES - MONTOURTIER - ST OUVEN DES VALLONS	LOIRON-RUILLE		LAVAL
GESNES	MONTIGNE LE BRILLANT		
LA CHAPELLE RAINSOUIN	NUILLE SUR VICOIN		
ARGENTRE	OLIVET		
LOUVIGNE	PORT BRILLET		
BONCHAMP	ST BERTHEVIN		
FORCE	ST OUVEN DES TOITS		
PARNE SUR ROC	ST PIERRE LA COUR		
ENTRAMMES	LA GRAVELLE		
HAMBERS			
LA BAZOUGE DES ALLEUX			

#### > Membres :

- Le Vice-Président en charge de la Commission
- Le Président du Syndicat JAVO (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

#### > Rôles des Commissions

- Présenter les projets du Syndicat JAVO
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

### COMMISSION THEMATIQUE

Commission Prévention Inondation (R. GESLOT)

- Ensemble des communes du Syndicat JAVO

#### > Membres :

- Le Président
- Le bureau
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Collectivités concernées : DREAL, DDT...
- Toutes personnes jugées utiles

#### Réunions des Commissions en 2019 :

- > Commission Jouanne : 7 mars à ARGENTRE, 17 mai à MONTSURS, 29 novembre à ARGENTRE
- > Commission Affluents Laval : 6 mars à ST GERMAIN LE FOUILLOUX, 26 juin à ST GERMAIN LE FOUILLOUX, 12 novembre à LAVAL
- > Commission Vicoin : 8 mars à LA BRULATTE, 25 juin à LA BRULATTE, 28 novembre au BOURGNEUF LA FORET
- > Commission Ouette : 4 mars à PARNE SUR ROC, 5 juin à LA CHAPELLE-RAINSOUIN, 20 novembre à LA CHAPELLE-RAINSOUIN
- > Commission Prévention des inondations : 21 novembre à CHANGE

## L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

#### > Equipe Technique :

- ☞ Nicolas BOILEAU : Technicien Milieux Aquatiques sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.
- ☞ Yohann LUCAS : Responsable technique sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.

#### > Equipe administrative :

- ☞ Aurélie MASSOT : en charge de la gestion administrative du Syndicat JAVO, mise à disposition à mi-temps par le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe.
- ☞ Maxime LE LAY : en charge de la gestion financière du Syndicat JAVO (4h par semaine).

#### > Apprentis de Nicolas BOILEAU :

- ☞ Arnaud THOMY : Apprenti (du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 10 septembre 2019) en Licence professionnelle Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales (MAEP) 2018/2019, à l'université LYON 2
- Mission confiée : Inventaire et caractérisation des ouvrages hydrauliques de la commune de LA BRULATTE en vue d'établir une approche des enjeux "inondation"

## LES FINANCES

### Le budget primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	768 081,93 €	770 882,00 €
Recettes	768 081,93 €	770 882,00 €

### Le compte administratif 2019

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		205 973,63		180 865,07
Opérations de l'exercice	627 274,00	484 603,83	452 836,37	384 866,89
Totaux	627 274,00	690 577,46	452 836,37	515 731,96
Résultats de clôture		63 303,46		62 895,59
Restes à réaliser			26 037,00	19 007,00
Totaux cumulés		63 303,46	26 037,00	81 902,59
Résultats définitifs		63 303,46		55 865,59

### Les contributions des EPCI 2019

EPCI adhérentes	Cle répartition (%)	Cotisations Actuelles 2018	Total Cotisation 2019
Laval Agglo	72.01	195 307 €	247 210 €
CC Colvron	23.58	52 856 €	80 950 €
CC Meslay Grez	4.41	16 682 €	15 140 €
		264 846 €	343 300 €

## LES ACTIONS

### Travaux et opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Aménagement d'une passe à poissons – Site du Bas Coudray au GENEST ST ISLE (Travaux CTMA VICQW 2018 – Lot 5)
  - ↳ Acompte 2 – SNTP SALMON..... 85 277,14 €
- > Assistance maîtrise d'ouvrage pour aménagement du Bas Coudray au GENEST ST ISLE
  - ↳ Solde – FISH PASS ..... 2 125,62 €
- > Aménagement d'une passe à poissons – Site du Moulin de la Roche à ARGENTRE (Travaux CTMA JOUANNE 2018 – Lot 4)
  - ↳ Acompte 3 – TL TP..... 13 800,00 €
  - ↳ Acompte 4 – TL TP..... 20 136,90 €
- > Assistance maîtrise d'ouvrage pour aménagement Moulin de la Roche à ARGENTRE
  - ↳ Solde – FISH PASS ..... 2 125,62 €
- > Création d'une rampe poissons et d'une digue – Site du Moulin Neuf à ARGENTRE (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 3)
  - ↳ Acompte 1 – TL TP..... 78 111,00 €
- > Contournement du plan d'eau de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET (Travaux CTMA JAVO 2019)
  - ↳ Acompte 1 – BG TP..... 23 716,80 €
- > Entretien de la zone humide de la Reinette à AHUILLE - (Appel à projet AELB)
  - ↳ Acompte – GENIE ..... 3 261,55 €
  - ↳ Solde – GENIE ..... 1 658,45 €
- > Entretien (Travaux CTMA JOUANNE 2018 – Lot 1)
  - ↳ Acompte 3 – GENIE ..... 353,50 €
  - ↳ Acompte 4 – GENIE ..... 353,50 €
- > Renaturation lit et berges, aménagements pont et petits ouvrages .. (Travaux CTMA VICQW 2018 – Lot 2)
  - ↳ VINCI Constructions ..... 26 621,04 €
- > Enlèvement d'embâcles à ENTRAMMES
  - ↳ TL TP ..... 792,00 €
- > Restauration de la continuité écologique – Site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 4)
  - ↳ Acompte 1 – TL TP..... 78 111,00 €

> Renaturation lit et berges, Restauration continuité sur petits ouvrages (Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 2)	
Bassin de l'Ouette.....	67 932,00 €
Bassin de Laval Affluents (L'Ouette) .....	20 041,20 €
Bassin de la Jouanne .....	28 960,80 €
Bassin du Vicoin .....	63 018,00 €
Embeddes sur le JAVO .....	6 128,00 €
☛ Acompte 1 – TL TP .....	173 426,00 €
☛ Acompte 1 – SNTP SALMON (sous-traitance) .....	12 700,00 €
> Accompagnement technique – Gestion zone humide à AHUILLE (Appel à projet AELB)	
☛ Solde – Mayenne Nature Environnement.....	9 097,50 €
<b>② Etudes dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques</b>	
> Etude Bilan CTMA VICOIN 2015-2019	
☛ Acompte 1 – HYDRO CONCEPT .....	5 952,00 €
☛ Acompte 2 – HYDRO CONCEPT .....	18 312,00 €
> Etude Bilan CTMA JOUANNE 2015-2019	
☛ Acompte 1 – HYDRO CONCEPT .....	5 952,00 €
☛ Acompte 2 – HYDRO CONCEPT .....	18 312,00 €
> Etude hydraulique au Moulin Neuf à ARGENTRE	
☛ HYDRO CONCEPT .....	1 824,00 €
> Etude – Complément au Dossier de déclaration - Projet de restauration de la Moyette à ST GERMAIN LE FOUILLOUX	
☛ HYDRO CONCEPT .....	3 192,00 €
> Etude – Restauration habitats salmonidés – Site de Montbesnard à ARGENTRE	
☛ Acompte 1 - HYDRO CONCEPT .....	4 788,00 €
<b>③ Suivis dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques</b>	
> Suivi des indicateurs (CTMA VICOIN 2018)	
☛ Solde – HYDRO CONCEPT .....	2 088,00 €
> Suivi des indicateurs (CTMA JOUANNE 2018)	
☛ Solde – HYDRO CONCEPT .....	2 088,00 €
> Suivi des indicateurs (CTMA JAVO 2019)	
☛ Acompte – HYDRO CONCEPT .....	5 016,00 €
> Appel à projets – Impacts des retenues – BV VICOIN (CTMA JAVO 2019)	
☛ Acompte – HYDRO CONCEPT .....	7 584,00 €
<b>④ Communication dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques</b>	
> Réalisation d'un film documentaire sur le BV du VICOIN	
☛ Solde – ATMOSPHERES Productions .....	5 000,00 €
> Edition de bâches sur les travaux de restauration de cours d'eau	
☛ IMPRIM'Services .....	345,60 €
> Réalisation charte graphique et panneaux d'information CTMA 2019	
☛ Acompte – Marc POUTEAU .....	886,60 €
☛ Solde – Marc POUTEAU .....	2 810,40 €
<b>⑤ Travaux hors CTMA</b>	
> Relevé topographique – Barrage Etang de la Forge à PORT-BRILLET (Etude réglementaire)	
☛ Cabinet Géomètre - HARRY LANGEVIN .....	1 194,00 €
> Etude phase PRO – Contournement plan d'eau de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET	
☛ HYDRO CONCEPT .....	5 976,00 €
> Aménagement d'un pont cadre à BONCHAMP (Travaux hors CTMA JOUANNE 2018)	
☛ VINCI Constructions .....	14 265,60 €
> Aménagement du ruisseau des Broses au BOURGNEUF LA FORET (Travaux hors CTMA VICOIN 2018)	
☛ BG TP .....	22 330,80 €
> Fauchage de la zone humide à AHUILLE	
☛ RENAUDIN Joël .....	2 760,00 €
> Fauchage de la zone humide à AHUILLE	
☛ SNTP SALMON .....	1 176,00 €
> Branchement EP à ARGENTRE	
☛ TL TP .....	3 844,14 €
> Travaux de protection de berge à ST BERTHEVIN	
☛ EUROVIA Atlantique .....	7 336,80 €
> Suivi des eaux de drainage – Parcelle au BOURGNEUF LA FORET	
☛ HYDRO CONCEPT .....	3 744,00 €
☛ HYDRO CONCEPT .....	1 735,20 €
> Etude réglementaire – Barrage PORT BRILLET	
☛ Acompte 1 - SCE .....	4 128,00 €
☛ Acompte 2 - SCE .....	20 205,60 €
> Intégration des données Laval Affluents à DIG JAVO 2020-2025	
☛ HYDRO CONCEPT .....	1 596,00 €
> Plan Récolement – Travaux contournement du plan d'eau de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET	
☛ Cabinet Géomètre – David MAILLARD .....	1 596,00 €
> Avis Hydrogéologue – Captage eau Morfelon au BOURGNEUF LA FORET	
☛ LITHOLOGIC .....	1 557,60 €
> Honoraires – Intervention commission Prévention des inondations du 21 novembre 2019 à CHANGE	
☛ Me Gwendoline PAUL .....	732,00 €

#### ⊖ Investissement divers

> Mise en place du logiciel compta-paie	
↳ SEGILOG – BERGER LEVRAULT .....	1 824,00 €
> Logiciel compta-paie – cession droit utilisation	
↳ SEGILOG – BERGER LEVRAULT .....	1 652,40 €
> Achat Télémètre et GPS	
↳ SDMO QUINIOU .....	643,80 €
> Achat Débroussailleuse	
↳ BREILLON - BERTRON .....	694,66 €
> Achat Matériel technique et Sondes thermiques	
↳ PROGES PLUS .....	5 087,82 €
> Installation d'un Système de comptage de poissons - RIVERWATCHER	
↳ Acompte - FISH PASS .....	26 083,80 €
↳ Solde - FISH PASS .....	60 862,20 €
> Achat Multi-paramètre	
↳ SDMO QUINIOU .....	2 977,92 €
> Achat Sondes thermiques	
↳ PROGES PLUS .....	498,84 €
> Achat Vidéoprojecteur, Ecran et Disques durs externes	
↳ UGAP .....	934,67 €
> Achat Documentations diverses	
↳ CULTURA .....	350,27 €
> Adhésion plate-forme « Achat public » pour Marchés publics	
↳ ACHAT PUBLIC .....	1 008,00 €
> Création du logo du Syndicat JAVO	
↳ PALANTYR .....	900,00 €

#### PROJET MIS EN ROUTE EN 2019 : LE RIVERWATCHER



La rivière « le Vicoin » dispose depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 d'un système de caméra immergée dans une passe à poissons sur la commune du GENEST-SAINT-ISLE (Moulin du Bas Coudray) financé par le Syndicat JAVO et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne (FDPPMA) afin de suivre les flux de poissons par espèce et tout au long de l'année sur la rivière le Vicoin.

Le Riverwatcher est utilisé pour surveiller la migration des poissons. En utilisant la technologie de balayage infrarouge et les caméras haute résolution, il est possible de reconnaître différentes espèces et de valider les comptages avec des images de silhouette et des photos. Le système est utilisé dans plus de 300 sites dans le monde entier, notamment en Islande, en Scandinavie, en Irlande, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en République tchèque et en Suisse.

Des activités pédagogiques à destination des scolaires sont aussi réalisées sur ce site par le Syndicat JAVO. L'accès au site est strictement interdit au public (hors visites). Cette technologie de pointe est la première installée en Mayenne et dans la région Pays de Loire. La Bretagne en dispose également ainsi que la Basse-Normandie.

#### BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2019

##### ↳ Bassin versant de la Jouanne

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien / Embâcles/Plantes envahissantes	EVRON, MONTSURS, ENTRAMMES, ARGENTRE, FORCE	12 200	Juillet-Octobre 2019
Continuité écologique	Moulin Neuf - ARGENTRE	104 148	Septembre 2019
Continuité écologique + frayère	Petit Chéré - PARNESUR ROC	69 036	Juillet 2019 – interrompu Reporté 2020
Continuité écologique	Nayères - STE GEMMES LE ROBERT	4 500	Septembre 2019
Continuité écologique	Culoison - STE GEMMES LE ROBERT	7 640	Septembre 2019
Protection du lit et berges	Culoison - STE GEMMES LE ROBERT	11 994	Septembre 2019
Passe à anguille	La Roche, Argentré	(7 000)	Etude fin 2019 reporté 2020
	<b>TOTAL</b>	<b>209 518</b>	
	<b>TOTAL Prévu</b>	<b>238 680</b>	

fin des travaux sur le site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC est reportée à 2020, faute de conditions météorologiques favorables.



Amenagement du Moulin Neuf à ARGENTRE

À noter : La rampe en enrochement réalisée au Moulin Neuf à ARGENTRE compte près de 300 blocs d'enrochement.

#### Bassin versant de Laval Affluents

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien /Embâcles	Moyette - ST GERMAIN LE FOUILLOUX	2 460	Septembre 2019
Continuité écologique	Petits ouvrages (2)	3 600	Septembre 2019
Restauration et protection lit et berges	0.9 km	18 691	Septembre 2019
	<b>TOTAL</b>	<b>24 751</b>	
	<b>TOTAL Prévu</b>	<b>20 041</b>	



Restauration de la Moyette à ST GERMAIN LE FOUILLOUX

La Moyette est un affluent de la Mayenne, il se situe en amont de CHANGE. Des passages petites faunes ont été demandés par la DDT, ces aménagements seront réalisés en 2020.

#### Bassin versant du Vicoin

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Abattage ripisylve	Parc du Plessis - LE GENEST ST ISLE	2 000	Décembre 2019
Restauration ruisseau et zone humide	La Cailletière - LE BOURGNEUF LA FORET	41 898	Septembre 2019
Continuité écologique	Morfezon - LE BOURGNEUF LA FORET	46 380 (29 094 + 1 500)	Octobre 2019
Restauration zone humide	La Rouzinière - LE GENEST SAINT ISLE	5 880	Juillet 2019
Reprise de berges	Pont Alain - SAINT BERTHEVIN	6 840	Juillet 2019
Passé à anguilles Régulage vases, muret	Bas Coudray - LE GENEST SAINT ISLE	9 480	Septembre 2019
Suppression plans-d'eau	La Potinière - MONTIGNE / AHUILLE	54 655	Oct. 2019 - Interrompu
Embâcles		12 000	Juillet - Décembre 2019
	<b>TOTAL</b>	<b>151 347</b>	
	<b>TOTAL Prévu</b>	<b>162 600</b>	



Contournement du plan d'eau de Morfejon au BOURGNEUF LA FORET



Aménagement de la zone humide de la Colerats au BOURGNEUF LA FORET

### Bassin versant de l'Ouette

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien /Embâcles	Bourg de LA CHAPPELLE-RAINSOUIN à Pont-Pineau, SOULGE SUR OUETTE	8 800	Juillet-Octobre 2019
Continuité écologique	Petits ouvrages (2)	4 200	Juillet 2019
Restauration et protection du lit et des berges	1 km	60 468	Juillet 2019
Restauration zone humide	Réouverture ZH	2 880	Juillet 2019
	<b>TOTAL</b>	<b>76 076</b>	
	<b>TOTAL Prévu</b>	<b>69 000</b>	



Restauration de l'Ouette à NUILLE SUR OUETTE

### Suivis biologiques

En 2019, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 3 points de suivi ont été étudiés :

- Site en amont de l'ancien clapet du plan d'eau d'ARGENTRE (BV de la Jouanne)
- Site en amont du Moulin Neuf à ARGENTRE (BV de la Jouanne)
- Site sur le ruisseau de la Proroterie près du Lavoir à AHUILLE (BV du Vicoin)

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

**IBG = Indice Biologique Global** : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

**IBD = Indice Biologique Diatomées** : Suivi des petites algues

**I2M2 = Indice Invertébré Multi-Métrique** : nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques, et qui, à terme, remplacera l'IBG-DCE (ou équivalent IBG) pour l'évaluation de l'état biologique des cours d'eau selon l'arrêté du 27 juillet 2015

**IRGA = Indice Macro-invertébré Grands cours d'eau** : indice adapté au grand cours d'eau (profondeur > 1,2 m). Il permet d'apprécier la qualité biologique d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques sur le même principe que l'I2M2

**IPR = Indice Poisson Rivière** : Suivi de l'indice poissons

#### 1) Résultats du site en amont de l'ancien clapet du plan d'eau d'ARGENTRE (Suivi après travaux)

	2019		2019
IBG	15	Nombre d'espèces	18
I2M2	0,4511	IPR	14,999
Etat écologique	Bon	Etat écologique	Bon

#### 2) Résultats du site en amont du Moulin Neuf à ARGENTRE (Etat initial)

	2019		2019
IBG	14,7	Nombre d'espèces	17
Indice Macro-invertébré Grand cours d'eau	14	IPR	37,238
Etat écologique	Bon	Etat écologique	Mauvais

#### 3) Résultats du site sur le ruisseau de la Proroterie près du Lavoir à AHUILLE (Suivi après travaux)

	2015	2016	2017	2018	2019	
IBD	16,1	17	13,2	15,2	16,3	Bon
IBGN	13	13	9	15	11	
I2M2			0,1842	0,3728	0,286	Médiocre
IPR	45,968	40,802	35,727	42,49	42,49	Mauvais

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'espèces	1	3	3	4	3
IPR	45,968	40,802	35,727	42,49	38,824
Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Mauvais

## L'écosystème renaît dans le Vicoin et la Jouanne

Depuis dix ans, d'importants travaux ont été réalisés pour la recréation écologique des rivières Vicoin et La Jouanne. La biodiversité retrouve peu à peu ses droits.

Reportage

Tout au long de l'année, lorsque l'eau s'écoule dans les rivières du Vicoin, c'est l'équilibre qui se rétablit. C'est l'équilibre entre le lit de la rivière et les berges. C'est l'équilibre entre le débit et la végétation. C'est l'équilibre entre le débit et la biodiversité.

Depuis dix ans, nombre de travaux ont été réalisés pour la recréation écologique des rivières Vicoin et La Jouanne. La biodiversité retrouve peu à peu ses droits.

Tout au long de l'année, lorsque l'eau s'écoule dans les rivières du Vicoin, c'est l'équilibre qui se rétablit. C'est l'équilibre entre le lit de la rivière et les berges. C'est l'équilibre entre le débit et la végétation. C'est l'équilibre entre le débit et la biodiversité.

Depuis 2010, les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.

Les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.



Un volontaire, Guillaume Buisson, lors d'un chantier de recréation écologique de la rivière Vicoin.

à l'équilibre de l'eau et de l'écosystème. C'est l'équilibre entre le débit et la végétation. C'est l'équilibre entre le débit et la biodiversité.

Les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.

Les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.

Les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.

Les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.

Les travaux ont permis de recréer un écosystème plus naturel, plus vivant, plus riche en biodiversité.

## Autour des petites bêtes, la nature se découvre

La biodiversité — Un atelier, avec deux maîtres d'un réseau, permet aux enfants et aux adultes de renouer avec la nature, pour observer les plantes et les animaux.

Reportage

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.



Un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

C'est un atelier pédagogique interactif, qui se déroule dans le jardin de la commune de Meslay. Les enfants et les adultes observent les plantes et les animaux.

## Un syndicat pour gérer les bassins-versants

Né à Meslay-sur-Vicoin — Créé en janvier, le syndicat Javo gère les bassins-versants de la Moyenne. Elle dispose d'un budget de 573 106 € pour mettre en place différentes actions.

Avant la loi de 2010 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affinité territoriale, les communes de la Moyenne n'avaient pas de syndicat pour gérer les bassins-versants de la Moyenne.

Avant la loi de 2010 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affinité territoriale, les communes de la Moyenne n'avaient pas de syndicat pour gérer les bassins-versants de la Moyenne.

Avant la loi de 2010 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affinité territoriale, les communes de la Moyenne n'avaient pas de syndicat pour gérer les bassins-versants de la Moyenne.

Avant la loi de 2010 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affinité territoriale, les communes de la Moyenne n'avaient pas de syndicat pour gérer les bassins-versants de la Moyenne.

Avant la loi de 2010 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affinité territoriale, les communes de la Moyenne n'avaient pas de syndicat pour gérer les bassins-versants de la Moyenne.

Avant la loi de 2010 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affinité territoriale, les communes de la Moyenne n'avaient pas de syndicat pour gérer les bassins-versants de la Moyenne.



Le bassin-versant de la Moyenne, géré par le syndicat Javo.

Le bassin-versant de la Moyenne, géré par le syndicat Javo.

Le bassin-versant de la Moyenne, géré par le syndicat Javo.

Le bassin-versant de la Moyenne, géré par le syndicat Javo.

## Un nouveau président pour le syndicat Javo

Né à Meslay-sur-Vicoin — Le syndicat de bassin Javo, pour la Jouanne, agglomération, le Vicoin et l'Ouche, installe cette année, Vincent Robert.

Robert David, 54 ans, travaillant en tant que directeur de l'énergie de Meslay-sur-Vicoin, a été élu président du syndicat Javo.

Robert David, 54 ans, travaillant en tant que directeur de l'énergie de Meslay-sur-Vicoin, a été élu président du syndicat Javo.

Robert David, 54 ans, travaillant en tant que directeur de l'énergie de Meslay-sur-Vicoin, a été élu président du syndicat Javo.

Robert David, 54 ans, travaillant en tant que directeur de l'énergie de Meslay-sur-Vicoin, a été élu président du syndicat Javo.



Le président Vincent Robert.

Le président Vincent Robert.

Le président Vincent Robert.

Le président Vincent Robert.





**SAINT-GERMAIN. Chantier sur le ruisseau de la Moyette**



Le chantier de la Moyette, sur le ruisseau de la Moyette, au lieu-dit de la Moyette, à Saint-Germain.

Des travaux sont actuellement en cours sur le ruisseau de la Moyette. Dans le cadre des opérations d'entretien pour améliorer la qualité de l'eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Moyette (SIME) a financé la construction d'un pont-cadre sur le ruisseau de la Moyette, au lieu-dit de la Moyette, à Saint-Germain. Ce pont-cadre permettra de franchir le ruisseau sans perturber le débit et sans créer de retenue. Les travaux sont financés par le SIME et le Département de la Mayenne. Les travaux ont débuté en mai 2019 et devraient être terminés en septembre 2020. Le pont-cadre sera construit en béton armé et mesurera 10 mètres de long et 2 mètres de large. Il sera composé de deux piles et d'un tablier. Les travaux ont été réalisés par la société SIME Travaux.

**Touchés par un parasite, les aulnes malades abattus à Parmé**

La chaleur a favorisé la propagation d'un parasite qui s'attaque aux aulnes. La mairie n'a d'autre choix que d'abattre ces derniers.

La municipalité de Parmé-sur-Ouche a décidé d'abattre les aulnes malades qui ont été touchés par un parasite. Ce parasite, appelé l'écailleuse, s'attaque aux aulnes et provoque leur déclin. Les arbres malades sont dangereux pour les personnes et les animaux. La mairie a donc décidé d'abattre ces arbres avant qu'ils ne tombent. Les travaux ont débuté en juillet 2019 et devraient être terminés en septembre 2020. Les arbres abattus seront brûlés sur place.



Les agents municipaux de Parmé-sur-Ouche, accompagnés de la municipalité de Saint-Germain, lors de l'abattage des aulnes malades.

Les aulnes malades ont été abattus par les agents municipaux de Parmé-sur-Ouche, accompagnés de la municipalité de Saint-Germain. Les travaux ont été réalisés par la société SIME Travaux.

**Le Genest-Saint-Izé. Une passe à poissons installée au moulin**



La passe à poissons installée au moulin, au lieu-dit de la Moyette, à Saint-Germain.

Une passe à poissons a été installée au moulin de la Moyette, à Saint-Germain. Cette passe à poissons permettra de franchir le moulin sans perturber le débit et sans créer de retenue. Les travaux ont été financés par le SIME et le Département de la Mayenne. Les travaux ont débuté en mai 2019 et devraient être terminés en septembre 2020. La passe à poissons sera construite en béton armé et mesurera 10 mètres de long et 2 mètres de large. Elle sera composée de deux piles et d'un tablier. Les travaux ont été réalisés par la société SIME Travaux.

**Inauguration de la passe à poissons du Bas Coudray au GENEST ST ISLE - 16 Septembre 2019**



Tableau de communication installé sur le site de la zone humide de la Cailletière au BOURGNEUF LA FORET

## Restauration de la zone humide de la Cailletière au Bourgneuf la Forêt

### Reméandrage du ruisseau de la Cailletière dans son fond de vallée

#### Pourquoi restaurer cette zone humide ?

Le lit du ruisseau de la Cailletière a été déplanté, rigé et rectifié dans les années 1960 à l'occasion d'opérations de remembrements agricoles. L'incision du lit, en abaissant le fond d'eau, et la rectification, en accélérant la vitesse d'écoulement, entraînent un drainage accéléré de la zone humide et des zones humides amontes du ruisseau en période d'étiage et altèrent leur recharge en période de hautes eaux. Cela a entraîné également la disparition de nombreuses espèces animales vivant dans le lit et les berges du cours d'eau.

**Objectif des travaux réalisés**  
Le but est de restaurer l'équilibre des échanges entre le ruisseau et la nappe, de rétablir le régime hydrologique et de recréer un habitat aquatique diversifié par la recréation de méandres et une alternance de talus et de hautes rives afin d'y faire habiter à nouveau les poissons, les oiseaux et les insectes en période de hautes eaux.

**Réglementation**  
Ce site naturel est une propriété privée.  
Il est régi par le Règlement sur les Aires Protégées (R.A.P.) n° 104 du 27 avril 1975 de la Région Centre de France. Il est régi par le Règlement sur les Aires Protégées (R.A.P.) n° 104 du 27 avril 1975 de la Région Centre de France. Il est régi par le Règlement sur les Aires Protégées (R.A.P.) n° 104 du 27 avril 1975 de la Région Centre de France.

**Informations**  
L'accès à ce site est interdit en période d'étiage, de vents forts et de débordements de ruisseau. Toute personne évoluant dans le site doit respecter les règles suivantes et les observations :  
- Ne pas marcher sur les berges.  
- Ne pas jeter de déchets.  
- Ne pas fumer.  
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.  
- Ne pas utiliser de produits vétérinaires.  
- Ne pas utiliser de produits ménagers.  
- Ne pas utiliser de produits d'entretien.  
- Ne pas utiliser de produits de nettoyage.  
- Ne pas utiliser de produits de réparation.  
- Ne pas utiliser de produits de peinture.  
- Ne pas utiliser de produits de vernis.  
- Ne pas utiliser de produits de collage.  
- Ne pas utiliser de produits de soudure.  
- Ne pas utiliser de produits de brasure.  
- Ne pas utiliser de produits de brasage.  
- Ne pas utiliser de produits de collage.  
- Ne pas utiliser de produits de soudure.  
- Ne pas utiliser de produits de brasure.  
- Ne pas utiliser de produits de brasage.



Tableaux de communication installés sur le site du chantier vitrine de la Moyette à ST GERMAIN LE FOUILLOUX

## Restauration du ruisseau de la Moyette à Saint-Germain Le Fouilloux

### Aménagement du ruisseau de la Moyette

#### Pourquoi restaurer ce ruisseau ?

Le ruisseau de la Moyette, classé en zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000, est inscrit au titre des sites d'intérêt communautaire de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ce ruisseau est inscrit comme site d'intérêt communautaire pour sa diversité biologique et sa valeur patrimoniale. L'objectif de la restauration est de rétablir l'équilibre hydrologique et de recréer un habitat aquatique diversifié.

**La flore en quelques mots**  
La flore est une composante essentielle de la biodiversité. Elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'eau et la production d'oxygène. La restauration de la flore est donc une priorité.

**Actions réalisées en 2019**  
Des travaux de restauration ont été réalisés sur le ruisseau de la Moyette, visant à rétablir son équilibre hydrologique et à recréer un habitat aquatique diversifié. Ces travaux ont consisté à réaménager le lit du ruisseau, à créer des méandres et à restaurer les berges.

**Les berges vitrines pour la protection et la végétalisation des berges de la Moyette**  
Le Bourg  
Les berges vitrines sont des zones de protection et de végétalisation des berges. Elles sont conçues pour être attractives et accueillantes, tout en offrant une protection efficace contre l'érosion.

**La végétation des berges (rhytme)**  
La végétation des berges joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'eau et la production d'oxygène. Elle est donc une priorité de la restauration.

**La flore**  
La flore est une composante essentielle de la biodiversité. Elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'eau et la production d'oxygène. La restauration de la flore est donc une priorité.

## Restauration du ruisseau de la Moyette à Saint-Germain Le Fouilloux

### La Flore

#### La végétation des berges (rhytme)

La végétation des berges joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'eau et la production d'oxygène. Elle est donc une priorité de la restauration.

**La flore**  
La flore est une composante essentielle de la biodiversité. Elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'eau et la production d'oxygène. La restauration de la flore est donc une priorité.

**Les exemples de flore**  
Les exemples de flore sont des plantes qui poussent naturellement sur les berges. Elles sont donc une priorité de la restauration.

**La végétation basse**  
La végétation basse est une composante essentielle de la biodiversité. Elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la purification de l'eau et la production d'oxygène. La restauration de la végétation basse est donc une priorité.

**Les bords de ruisseau**  
Les bords de ruisseau sont des zones de protection et de végétalisation des berges. Elles sont conçues pour être attractives et accueillantes, tout en offrant une protection efficace contre l'érosion.





## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide le rapport d'activités annuel SBEMS 2019 ;
- Valide le rapport d'activités annuel JAVO 2019 ;
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## VII – Dossier Ressources Humaines ; compléments à la délibération de décembre 2019 adoptant le RIFSEEP

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

### RIFSEEP – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel + prime grand âge

#### Exposé

Il est rappelé que le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 décembre 2019, a décidé la mise en place du **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020** pour les agents de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez concernés par les grades inclus dans le dispositif et prévus par les textes.

**Compte-tenu que le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 inclut des nouveaux cadres d'emplois, il est nécessaire de compléter la précédente délibération.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20, modifiée
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, modifiée
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, modifié
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, modifié
- Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29/03/2005 instaurant un régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/03/2010 portant sur l'actualisation du régime indemnitaire en faveur du personnel,
- **Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 décidant la mise en place du RIFSEEP, Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,**

- Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,
- vu l'Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,
- vu l'Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,
- vu l'Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,
- vu l'Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps des auxiliaires de soins des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

- Vu l'avis du comité technique du 19/11/2019 et la présentation de ce nouveau décret au comité du 20/05/2020,

- Vu le tableau des effectifs,
- Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois intégrés dans le dispositif du RIFSEEP suite à la publication du décret du 27/02/2020,  
**Le conseil communautaire est invité à compléter la délibération du 10/12/2019 comprenant les dispositions suivantes :**

### **Article 1 : Détermination des critères et des montants en fonction des groupes pour les nouveaux cadres d'emplois**

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.

**Les montants plafonds applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds fixés dans ces arrêtés.**

**Les plafonds annuels sont établis pour un agent à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou non complet.**

Chaque cadre d'emplois est divisé en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

#### **Catégorie A**

- **Cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux**

**Texte provisoire en attendant la parution du texte pour « Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés du ministère de la défense »**

*Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat*

Groupe	Fonctions/emplois	Critère 1 Encadrement et mission	Critère 2 Technicité/ expertise	Critère 3 Sujétions particulières	Plafond annuel IFSE	Critères d'attribution CIA	Plafond annuel CIA
A1	Responsable de pôle	Encadrement d'équipe et coordination - Poste avec responsabilité - Conduite de projets - Transversalité	Expertise sur les domaines d'activité - Connaissances spécifiques et réglementaires	grande disponibilité	19 480	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	3 440
A2	Chargé de développement	Poste avec responsabilités et référent élus - Transversalité - Conduite de projets	Technicité et expertise dans le domaine d'activité	Disponibilité régulière - Adaptation aux contraintes particulières : horaires de travail le soir ou le week-end	15 300	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	2 700

#### **Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants**

**Texte provisoire en attendant la parution du texte pour « éducateur spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles »**

*Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat*

Groupe	Fonctions/emplois	Critère 1 Encadrement et mission	Critère 2 Technicité/ expertise	Critère 3 Sujétions particulières	Plafond annuel IFSE	Critères d'attribution CIA	Plafond annuel CIA
A1	Responsable de service ou de pôle	encadrement de personnel - initiatives - conduite de projets	diversité des connaissances - responsabilité juridique et réglementaire - initiatives	polyvalence et grande disponibilité	14 000	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	1 680
A2	Chargé de mission - Assistant direction service	pas d'encadrement direct Référent direct sur la mission	conduite de projets - Connaissances réglementaires - Expertise sur le domaine - Maîtrise logiciel métier	polyvalence et disponibilité	13 500	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	1 620
A3	Gestionnaire	Fonctions opérationnelles d'exécution	Maîtrise logiciel métier	responsabilité et autonomie	13 000	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	1 560

- **Cadre d'emploi des ingénieurs**

**Texte provisoire en attendant la parution du texte pour « Ingénieurs des travaux publics de l'Etat »**  
 Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupe	Fonctions/ emplois	Critère 1 Encadrement et mission	Critère 2 Technicité/ expertise	Critère 3 Sujétions particulières	Plafond annuel IFSE	Critères d'attribution CIA	Plafond annuel CIA
A1	Directeur des Services	Management - Transversalité - Arbitrages - Suivi de dossiers stratégiques et conduite de projets - Responsabilité	Connaissances multi- domaines - Connaissances réglementaires - Responsabilité juridique - Autonomie	polyvalence - grande disponibilité	36 210	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	6 390
A2	Responsable de pôle	Encadrement d'équipe et coordination - Poste avec responsabilité - Conduite de projets - Transversalité	Expertise sur les domaines d'activité - Connaissances spécifiques et réglementaires	grande disponibilité	32 130	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	5 670
A3	Chargé de développement	Poste avec responsabilités et réfèrent élus - Transversalité - Conduite de projets	Technicité et expertise dans le domaine d'activité	Disponibilité régulière - Adaptation aux contraintes particulières : horaires de travail le soir ou le week-end	25 500	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	4 500

### Catégorie B

- **Cadre d'emploi des Techniciens**

**Texte provisoire en attendant la parution du texte pour « Techniciens supérieurs du développement durable »**

Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupe	Fonctions/ emplois	Critère 1 Encadrement et mission	Critère 2 Technicité/ expertise	Critère 3 Sujétions particulières	Plafond annuel IFSE	Critères d'attribution CIA	Plafond annuel CIA
B1	Responsable de service ou de pôle	encadrement de personnel - initiatives - conduite de projets	diversité des connaissances - responsabilité juridique et réglementaire - initiatives	polyvalence et grande disponibilité	17 480	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	2 380
B2	Chargé de mission - Assistant direction service	pas d'encadrement direct Réfèrent direct sur la mission	conduite de projets - Connaissances réglementaires - Expertise sur le domaine - Maîtrise logiciel métier	polyvalence et disponibilité	16 015	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	2 185
B3	Gestionnaire	Fonctions opérationnelles d'exécution	Maîtrise logiciel métier	responsabilité et autonomie	14 650	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	1 995

## Catégorie C

### ▪ Cadre d'emploi des Auxiliaires de soins

**Texte provisoire en attente de la parution du texte pour « aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense »**

*Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.*

Groupe	Fonctions/emplois	Critère 1 Encadrement et mission	Critère 2 Technicité/ expertise	Critère 3 Sujétions particulières	Plafond annuel IFSE	Critères d'attribution CIA	Plafond annuel CIA
C1	Auxiliaires de soins principal	Encadrement ou non d'une équipe - Favoriser la cohésion d'équipe	-Management si encadrement -Connaissances réglementaires -Expertise sur le domaine - Fonctions d'assistant de soins en gérontologie - Fonction d'aide soignant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge (Prime Grand Age)	grande disponibilité	11 340	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	1 260
C2	Auxiliaires de soins	Agent d'exécution	-Capacité d'initiative dans le domaine	horaires irréguliers	10 800	Prise en compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir : prise d'initiative, réalisation des objectifs, qualités relationnelles	1 200

### **Article 2 : Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1<sup>er</sup> Novembre 2020**

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence sauf pour les cadres d'emplois exclus du dispositif RIFSEEP par manque de décret d'application qui sont à la date d'effet de la présente délibération :

- Professeur d'enseignement artistique (catégorie A)
- Assistant d'enseignement artistique (catégorie B)

### **Article 3 : Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **Article 4 : Voies et délais de recours**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### **Prime Grand Age pour les Auxiliaires de Soins**

#### **Décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une prime « Grand Age » pour certains personnels de la fonction publique territoriale**

Le décret cité permet aux auxiliaires de soins exerçant leurs fonctions auprès des personnes âgées de bénéficier d'une prime de 118 € brut par mois réduite au prorata du temps de travail. Cette prime est applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

**Compte-tenu que le décret soit paru au Journal Officiel le 30/09/2020, il est nécessaire de délibérer sur l'instauration d'une prime exceptionnelle Grand Age correspondant à la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 octobre 2020 aux agents concernés.**

**A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, il est proposé d'intégrer cette prime dans les critères du RIFSEEP.**

Les financements liés à cette dépense sont attribués par l'Agence Régionale de Santé pour 2020 et les années à venir.

## AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Autorise à compléter la délibération RIFSEEP du 10 décembre 2019 suite au décret du 27 février 2020 comme proposé.
- Valide l'instauration de la prime exceptionnelle Grand Age aux auxiliaires de soins à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 ; le rappel du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre étant octroyé sur la base d'une prime exceptionnelle.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## VIII - Affaires Financières

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

### **1- BUDGET Principal admissions en non-valeur - effacements de dettes**

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admissions en non-valeur suivants au budget Principal :

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

article 6541

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC
BUDGET PRINCIPAL - Sce Musique	4137770531	13,70 €
TOTAL		13,70 €

### **2- BUDGET Annexe Dechets admissions en non-valeur - effacements de dettes**

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admissions en non-valeur et effacements de dettes suivants au budget Annexe Dechets :

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

article 6541

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET DECHETS	4116090531	1 310,29 €	1 194,61 €
TOTAL		1 310,29 €	1 194,61 €

\* reste à recouvrer sur des restes de factures de 2012 à 2018

#### EFFACEMENT DE DETTES

article 6542

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET DECHETS	4392640531	139,10 €	126,45 €
	4402240531	171,90 €	156,27 €
	4119100231	89,00 €	80,91 €
	4114470831	515,70 €	468,82 €
	4328300831	114,60 €	104,18 €
	4330490231	91,68 €	83,35 €
	4321510531	289,74 €	263,40 €
	4324500231	57,05 €	51,86 €
TOTAL		1 468,77 €	1 335,25 €

### **3- BUDGET Annexe Eau régie admissions en non-valeur - effacements de dettes**

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admissions en non-valeur et effacements de dettes suivants au budget Annexe Eau régie :

### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

article 6541

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET EAU REGIE	4198460531	89,92 €	83,90 €
	4325090231	1 243,91 €	1 179,05 €
	4116090531	1 098,08 €	1 036,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 431,91 €</b>	<b>2 299,63 €</b>

### EFFACEMENT DE DETTES

article 6542

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET EAU REGIE	4115270231	410,06 €	388,68 €
	4119080531	1 590,81 €	1 479,55 €
	4324490231	297,54 €	278,84 €
	4322500231	479,03 €	435,48 €
	4328321131	362,48 €	329,52 €
	4325090231	4 956,66 €	4 698,27 €
	4393640231	135,31 €	128,25 €
	4403640231	262,51 €	244,56 €
	4393040531	307,43 €	287,01 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 801,83 €</b>	<b>8 270,16 €</b>

		montant TTC	montant HT
<b>6541</b>	<b>ADMISSIONS EN NON-VALEUR</b>	<b>2 431,91 €</b>	<b>2 299,63 €</b>
	Part budget eau régie	2 290,47 €	2 171,05 €
	Part budget assainissement régie	107,12 €	97,38 €
	Part budget assainissement Meslay du Maine	34,32 €	31,20 €
<b>6542</b>	<b>EFFACEMENT DE DETTES</b>	<b>8 801,83 €</b>	<b>8 270,16 €</b>
	Part budget eau régie	6 925,58 €	6 564,53 €
	Part budget assainissement régie	1 702,01 €	1 547,23 €
	Part budget assainissement Meslay du Maine	174,24 €	158,40 €

#### 4- BUDGET Annexe Assainissement Régie admissions en non-valeur - effacements de dettes

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admissions en non-valeur et effacements de dettes suivants au budget Annexe Assainissement régie :

### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

article 6541

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE	4001921431	326,75 €	326,75 €
<b>TOTAL</b>		<b>326,75 €</b>	<b>326,75 €</b>

### EFFACEMENT DE DETTES

article 6542

budget	n° liste ou réf pièce	montant TTC	montant HT
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE	4393640531	176,00 €	160,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>176,00 €</b>	<b>160,00 €</b>

#### 5- BUDGET Annexe Tourisme – DM N°1

L'opération n°11 « Equipement Base loisirs Chesnaie » l'enveloppe votée lors du budget 2020 est de 4 640.00€

Dans cette enveloppe il n'a pas été prévu l'achat du renouvellement du défibrillateur sur la base de la Chesnaie.

Le coût du défibrillateur est de 1242.42€ TTC.  
 Cette année, il a été réalisé 3 700.32€ d'achat d'équipements.  
 Afin de pouvoir régler la facture du défibrillateur un complément de crédit de 303.00€ doit être ajouté à l'opération 11.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2188-11	Autres immobilisations corporelles		303.00 €
2315-57	Travaux voirie VVNJ		- 303.00 €
<b>Total de la décision modificative n°1/20</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>464 636.49 €</b>	<b>464 636.49 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>464 636.49 €</b>	<b>464 636.49 €</b>

## 6- BUDGET Principal – DM N°4

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2020 portant sur l'exonération (COVID-19) des loyers des professionnels de santé pour le mois de mai.  
 Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2020 portant sur l'exonération (COVID-19) de la facturation du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019-2020 de l'école de musique.  
 Il convient de prévoir des crédits à l'article 678 car nous devons constater cette charge exceptionnelle.  
 Vu le dossier pôle santé Villiers présenté précédemment  
 Il convient de prévoir des crédits pour ajuster l'opération 265 « Pôle santé de Villiers »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
678	Autres charges exceptionnelles		18 716.00€
'022	Dépenses imprévues de fonctionnement		-18 716.00€
<b>Total de la décision modificative n°4/20</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>8 153 204.99 €</b>	<b>8 153 204.99 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1, 2 et 3</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 153 204.99 €</b>	<b>8 153 204.99 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-265	Travaux pôle santé de Villiers		86 932.90€
10222	FCTVA pôle santé de Villiers	14 182.00€	
1321-265	DETR 2018 pôle santé de Villiers	30 458.90€	
1641	Emprunt pôle santé de Villiers	42 292.00€	
<b>Total de la décision modificative n°4/20</b>		<b>86 932.90 €</b>	<b>86 932.90 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>6 252 716.50 €</b>	<b>6 252 716.50 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1, 2 et 3</b>		<b>-16 787.00 €</b>	<b>-16 787.00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 322 862.40€</b>	<b>6 322 862.40€</b>

## 7- Refacturation du matériel de protection COVID aux communes

Dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, les collectivités ont été amenées à commander du matériel de protection pour se préparer au déconfinement.  
 Dans un souci de délais et de coûts la communauté de communes à procéder à des commandes groupées de matériels de protection pour les communes membres qui le souhaitaient.  
 La communauté de communes a payé l'intégralité des factures et refacturera les matériels commandés par chaque commune.

Ci-dessous le tableau récapitulatif du matériel de protection à facturer aux communes

	Visières FSI Fact 20050069			Gants vinyl Protect'homs TTC	TOTAL à facturer TTC
	Visières ép. 0,5mm 4,20 €/ unité	Montant HT	Montant à facturer TTC		
CCPMG	100	420,00 €	504,00 €	144,00 €	
Arquenay				36,00 €	36,00 €
Bannes				9,00 €	9,00 €
Bazougers	2	8,40 €	10,08 €	90,00 €	100,08 €
Le Bignon du Maine	14	58,80 €	70,56 €		70,56 €
Bouère				45,00 €	45,00 €
La Cropte				27,00 €	27,00 €
Le Buret				9,00 €	9,00 €
Maisonncelles				36,00 €	36,00 €
Saint Brice	15	63,00 €	75,60 €	18,00 €	93,60 €
Saint Charles la Forêt	3	12,60 €	15,12 €		15,12 €
Saint Denis du Maine				9,00 €	9,00 €
Saint Loup du Dorat	10	42,00 €	50,40 €	90,00 €	140,40 €
Villiers Charlemagne	6	25,20 €	30,24 €	90,00 €	120,24 €
TOTAL		630,00 €	756,00 €	603,00 €	711,00 €

### 8- BUDGET annexe Economie – DM N°3

Suite au sinistre de Chez Alice à Saint Loup du Dorat, la collectivité a payé les réparations pour un montant de 10 262.40€ à l'article 615228 et a perçu cette même somme en recette de fonctionnement à l'article 7788.

Il convient de prévoir des supplémentaires crédits au budget 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		10 262.40€
7788	Produits exceptionnels divers	10 262.40€	
<b>Total de la décision modificative n°3/20</b>		<b>10 262,40 €</b>	<b>10 262.40€</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2020</b>		<b>560 856.21 €</b>	<b>560 856.21 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1 ET 2</b>		<b>168 000,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>739 118.61 €</b>	<b>739 118.61 €</b>

### AVIS CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les dossiers d'admissions en non-valeur et effacement de dettes au budget PRINCIPAL tels que présentés ci -dessus
- Valide les dossiers d'admissions en non-valeur et effacement de dettes au budget annexe Déchets tels que présentés ci -dessus
- Valide les dossiers d'admissions en non-valeur et effacement de dettes au budget annexe EAU REGIE tels que présentés ci -dessus
- Valide les dossiers d'admissions en non-valeur et effacement de dettes au budget annexe ASSAISISSEMENT REGIE tels que présentés ci -dessus
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe TOURSIME telle que présentée ci -dessus,
- Valide la décision modificative n°4 du budget PRINCIPAL telle que présentée ci -dessus,
- Valide et autoriser le président à refacturer le matériel de protection COVID-19 aux communes comme indique dans le tableau ci-dessus sur le budget PRINCIPAL
- Valide la décision modificative n°3 du budget annexe ECONOMIE telle que présentée ci -dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

### Divers :

La question de l'organisation des réunions en Visio vue la crise sanitaire, est posée.

Le Président répond que cette question sera étudiée sachant qu'il est nécessaire que la loi le permette notamment pour valider les votes.

Fin de la réunion à 19h31

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 27 octobre 2020  
Signature par voie délibérative**

<b>Communes</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BANNES	GASNIER	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	SEURIN	Éric	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTE	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	HAMOND	Yannick	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel	
VAL DU MAINE	LAVOUE	Isabel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIER CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	